

## Troisième séance, jeudi 29 juin 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2023-DICS-9	Loi	Projet de loi modifiant la loi du 19 novembre 1997 sur l'Université et abrogeant la loi du 21 mai 2015 sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Katharina Thalmann-Bolz <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2022-GC-218	Mandat	Pour la gestion de leurs établissements, les directions d'école primaire disposent d'ici fin 2030 des mêmes ressources en temps de travail que les directions d'école du cycle d'orientation	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Markus Julmy Antoinette de Weck Armand Jaquier Marc Pauchard Susanne Schwander Rose-Marie Rodriguez Bernadette Mäder-Brühlhart Nicolas Pasquier Katharina Thalmann-Bolz Flavio Bortoluzzi <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2023-GC-162	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) - 2022	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gaétan Emonet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2023-GC-139	Rapport d'activité	Conseil de la magistrature (2022)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bertrand Morel
2023-GC-106	Rapport	CIP "détection pénale" : rapport aux parlements pour l'année 2022	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Grégoire Kubschi <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2023-GC-148	Election judiciaire	Président-e 10% du Tribunal des prud'hommes du Lac	Scrutin uninominal	
2023-GC-149	Election judiciaire	Président-e 10% du Tribunal des baux de la Singine et du Lac	Scrutin uninominal	
2023-GC-151	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 2	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-155	Election judiciaire	Assesseur-e (contrôle des comptes) à la Justice de paix de la Gruyère - Poste 2	Scrutin uninominal	
2023-GC-153	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Singine	Scrutin uninominal	
2023-GC-159	Election judiciaire	Membre suppléant-e de l'Autorité de surveillance du Registre foncier	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M<sup>me</sup> et MM. Sandra Lepori, Sébastien Dorthe et Pierre-André Grandgirard.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Philippe Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

## Divers 2013-GC-4 Communications

**Présidente du Grand Conseil.** J'espère que vous avez eu du plaisir lors de notre sortie dans la Broye hier. Moi, j'en ai eu beaucoup, et je vous en remercie. J'espère surtout que les dernières personnes - et là, je ne regarderai personne en particulier - sont bien rentrées dans leur foyer ! Je ne veux bien entendu pas oublier de remercier sincèrement les membres du Secrétariat pour l'aide apportée dans l'organisation de la journée, et plus particulièrement Madame Kristel Rodriguez.

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

## Divers 2013-GC-40 Assermentation

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> et MM. Christian Schafer, Patrick Pillonel, Yvan Sallin, Jean-Louis Sciboz, Anne Schrago, Vanessa Thalmann, Johan Dick, Delphine Dougoud et Julien Francey, élu-e-s par le Grand Conseil lors des sessions de mai et juin 2023.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Présidente du Grand Conseil.** Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre (*applaudissements*).

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

**Loi 2023-DICS-9****Projet de loi modifiant la loi du 19 novembre 1997 sur l'Université et abrogeant la loi du 21 mai 2015 sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg**

---

Rapporteur-e:	<b>Thalmann-Bolz Katharina</b> ( <i>UDC/SVP, LA</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie</b> , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	<b>09.05.2023</b> ( <i>BGC juin 2023, p. 2342</i> )
Préavis de la commission:	<b>14.06.2023</b> ( <i>BGC juin 2023, p. 2396</i> )

---

**Entrée en matière**

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Zuerst möchte ich meine Interessenbindungen zu diesem Geschäft bekanntgeben: Ich bin Präsidentin der Kommission für die Pädagogische Hochschule Freiburg und Mitglied der Schulkommission des Gymnasiums Gambach.

Die parlamentarische Kommission hat am 8. Juni 2023 in einer einzigen Sitzung die Änderungen beraten und einstimmig das projet bis der Kommission verabschiedet. Die Kommissionsarbeit fand in einem guten Klima statt. Ich danke den Mitgliedern der Kommission für ihre aktive und konstruktive Mitarbeit. Mit der Erziehungsdirektorin standen der Kommission auch die Dienstchefin des Amtes für Universitätsfragen, Frau Floriane Gasser, sowie die juristische Beraterin Frau Alice Maridor kompetent unterstützend zur Seite. Vielen herzlichen Dank für Ihre Verfügbarkeit und die Arbeit, die Sie auch im Vorfeld zu diesem geänderten Gesetzesentwurf geleistet haben. In meinen Dank schliesse ich auch den stellvertretenden Generalsekretär, Herrn Reto Schmid, ein. Er hat beträchtliche Vorarbeit für eine effiziente Kommissionsitzung geleistet und mit grosser Präzision und Schnelligkeit das Protokoll verfasst.

Die Neuausrichtung der Lehrpersonenausbildung im Kanton Freiburg unter einem Dach wurde einerseits durch die Kommission der Pädagogischen Hochschule und andererseits durch die Grossräte Mäder-Brühlhart und Schneuwly mittels eines parlamentarischen Vorstosses gefordert. Auf Vorschlag des Staatsrates, die Lehrpersonenausbildung unter dem institutionellen Dach der Universität zusammenzuführen, wurde die Motion grossmehrheitlich im Oktober 2021 dem Staatsrat überwiesen.

Hauptanlass für die Gesetzesänderungen ist die rechtliche Grundlage für die Zusammenführung der Lehrpersonenausbildung unter dem institutionellen Dach der Universität und damit die Schaffung eines Kompetenzzentrums für Pädagogik und Didaktik. Ziel ist es, Synergien besser zu nutzen und die Zusammenarbeit, insbesondere in den Bereichen Weiterbildung, Sonderpädagogik und Forschung, zu fördern. Zudem soll die Lehrpersonenausbildung made in Fribourg, wie sie in der Botschaft genannt wird, die Besonderheit des Kantons festigen und zu einer besseren Sichtbarkeit und einer Attraktivitätssteigerung im Kanton und im nationalen Wettbewerb der schweizerischen Hochschullandschaft führen.

Das Konzept für die Struktur und die Führung der Lehrpersonenausbildung innerhalb der Universität sieht eine neue Fakultät für Bildungswissenschaften mit drei Departementen, Kommissionen und einem Beirat vor. Für die Weiterbildung und die Dienstleistungen für Dritte, eine Besonderheit übrigens der Pädagogischen Hochschule, muss die Positionierung in der Universität noch gefunden werden. Dieser Bereich wurde nach der Vernehmlassung auch ins Gesetz aufgenommen. Die Änderungen im Universitätsgesetz bilden eine grundlegende Etappe in der Umsetzung zur Zusammenführung der Pädagogischen Hochschule mit der Universität, obwohl davon im Gesetz nur gerade fünf Artikel betroffen sind.

Die Details der Integration der Pädagogischen Hochschule in die Universität müssen in den Statuten der Universität und den dazugehörigen Reglementen und Weisungen geregelt werden. Der Entwurf der Statuten ist parallel zum Gesetzesentwurf ausgearbeitet worden und ist zurzeit bei den zuständigen Gremien in Vernehmlassung. Die weiteren Änderungen im Gesetz betreffen hauptsächlich die geschlechtergerechte Sprache, materielle Änderungen, die die Universität betreffen, sowie redaktionelle Anpassungen in der französischen Sprache.

Der Staatsrat hat für die Erarbeitung und die Umsetzung des umfangreichen Projekts 4 Millionen Franken zur Verfügung gestellt. In der Eintretensdebatte wurden vorwiegend Fragen in Zusammenhang mit der Detailarbeit des Steuerungsausschusses COPIL und des Projektausschusses COPRO mit den Arbeitsgruppen gestellt, welche für die Verschmelzung der zwei Institutionen verantwortlich sind.

Auch der zu erwartende gemeinsame Campus war ein Diskussionspunkt. Dabei wurde erwähnt, dass die Inbetriebnahme eines gemeinsamen Gebäudes in die Strategie der Universität aufgenommen worden ist. Wichtig ist der Kommission, dass die Gouvernance der Übergangsgremien sowie der Universität selbst garantiert werden und bleiben, dass die Transparenz der Vernehmlassungen über die Statuten und Reglemente gewährt werden, dass das Institut für Mehrsprachigkeit einen Platz

im universitären Umfeld findet und dass die Lehrpersonenausbildung weiterhin in beiden Sprachen sowie zweisprachig angeboten wird.

Das Eintreten auf die Gesetzesvorlage wurde in der Kommission nicht bestritten. Alle in der Kommission vorgenommenen Änderungen des Gesetzentwurfs, die im *Projet bis* vorliegen, wurden in der Diskussion und im Einvernehmen mit der zuständigen Vertreterin des Staatsrates genehmigt. Der Staatsrat schliesst sich allen Änderungen an. Die Schlussabstimmung über den geänderten Gesetzesentwurf fiel, wie bereits erwähnt, einstimmig aus.

Werte Grossrätinnen und Grossräte, wir fixieren heute den rechtlichen Rahmen für die Zusammenführung der Lehrpersonenausbildung im Kanton. Auf den vorberatenden Gremien COPIL und COPRO lastet eine grosse Verantwortung und Sensibilität, damit sie den beiden Institutionen mit ihren Anliegen und Forderungen gerecht werden und damit das Projekt bis spätestens auf das Studienjahr 2026/27 auf einen erfolgreichen Weg gebracht werden kann. Deshalb lade ich Sie im Namen der Kommission ein, auf den Gesetzesentwurf einzutreten und die geänderte Vorlage, wie sie im *Projet bis* der Kommission vorliegt, zu genehmigen.

**Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Merci tout d'abord à Madame la Présidente de la commission pour la présentation complète du projet. Le Conseil d'Etat a effectivement l'honneur aujourd'hui de vous soumettre un projet de loi modifiant la loi sur l'Université et abrogeant la loi sur la Haute Ecole pédagogique de Fribourg dans le cadre du projet de regroupement de ces deux institutions.

Ce projet de loi donne suite à une motion des député-e-s Bernadette Mäder-Brülhart et André Schneuwly adoptée par le Grand Conseil en 2021 à une très large majorité (89 oui, 4 non et 2 abstentions). Cette décision avait été prise parce que le Grand Conseil avait constaté, à la suite d'un rapport d'experts, que la séparation de la formation primaire et de la formation secondaire I et II ne permettait pas d'utiliser tout le potentiel de synergies.

Der Staatsrat hat in diesem Sinne entschieden, die Lehrpersonenausbildung unter dem institutionellen Dach der Universität zu vereinen. Dies wird ermöglichen, das Synergiepotential zwischen den verschiedenen Einheiten zu nutzen und die Zusammenarbeit zu stärken. Zusätzlich wird so ein originelles Modell mit einem attraktiven Profil in der Schweizer Hochschullandschaft geschaffen.

J'aimerais insister une nouvelle fois sur un élément essentiel : l'objectif n'a jamais été et ne sera jamais une académisation de la formation à l'enseignement primaire ; le regroupement de la HEP Fribourg et de l'Université est uniquement une modification structurelle qui ne changera pas du tout le contenu de la formation. Il faut savoir que la formation est validée à l'échelle nationale par la CDIP - la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique. La formation devra donc toujours respecter les directives valables dans tous les cantons. Par conséquent, les conditions d'admission, les plans de formation, le lien avec les écoles et le terrain, le nombre de stages et les diplômes décernés resteront les mêmes qu'aujourd'hui.

Depuis la décision du Grand Conseil, des organes de projet ont été mis en place ; dans ces groupes de projet, l'Université, la Haute Ecole pédagogique et la Direction de la formation et des affaires culturelles sont représentées de manière équitable. Je remarque que tous travaillent très activement dans un esprit positif et collaboratif à la création d'une nouvelle Faculté des sciences de l'éducation et de la formation. Cette Faculté comprendra trois départements : le département de la formation à l'enseignement qui réunira la formation à l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II, le département de pédagogie spécialisée et le département des sciences de l'éducation. La collaboration transversale entre ces départements sera encouragée et surtout développée par trois commissions interdépartementales. Un conseil consultatif institutionnalisera le dialogue et la coopération entre la formation à l'enseignement et les services de l'enseignement ainsi qu'avec le terrain que sont les écoles.

Pour la suite du projet, il est prévu de modifier les statuts de l'Université. Cette modification est déjà en cours, une consultation au sein des deux institutions ayant été lancée à la fin du mois de mai. L'année dernière, le Conseil d'Etat a mis à disposition un financement spécifique à hauteur de 4 millions de francs afin de soutenir ce grand travail des partenaires du projet, et la mise en service de la nouvelle Faculté est pour l'instant prévue pour la rentrée d'automne 2025. Cette date sera néanmoins réévaluée dans quelques mois pour vérifier que nous pourrions tenir ce calendrier qui reste, ma foi, très ambitieux.

Concernant maintenant le projet de loi, il faut souligner qu'il ne contient que cinq articles qui concernent directement le regroupement. La majeure partie des modifications est en effet due à la mise en conformité de la loi avec le langage épïcène, ainsi qu'il est demandé dans le canton de Fribourg ; les dispositions sur les droits d'auteur ont aussi été complétées pour les rendre compatibles avec la loi sur le personnel de l'Etat. Enfin, une modification mineure des sanctions disciplinaires a été faite et des changements de terminologie ont été apportés également.

Das Inkrafttreten der Änderungen in Bezug auf das Projekt der Zusammenführung und der Aufhebung der PH Freiburg soll vom Staatsrat festgelegt werden. Somit kann es an das Datum der tatsächlichen Inbetriebnahme der neuen Fakultät angepasst werden. Die anderen Änderungen sollen am 1. September 2023 inkrafttreten.

Pour terminer, je confirme que le Conseil d'Etat se rallie à la version bis de la commission. Je remercie enfin la commission pour son précieux travail d'analyse et les compléments apportés dans cette version bis. Danke für die Aufmerksamkeit.

**Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mes liens d'intérêts : j'étais membre de la commission parlementaire et j'ai également été étudiant à l'Université de Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Oui, Mesdames et Messieurs, l'Université est sans nul doute l'un des plus beaux joyaux de notre chef-lieu cantonal. Elle permet à Fribourg de rayonner et d'être bien plus qu'une splendide bourgade médiévale entre Berne et Bulle ou entre Berne et Lausanne. La proposition faite de regrouper la HEP - la Haute Ecole pédagogique - et l'Université sous le même toit est tout à fait pertinente, car oui, le canton de Fribourg est encore réputé pour son excellent système de formation. En Veveyse d'ailleurs, les jeunes qui sortent du cycle d'orientation sont très courtisés sur le canton de Vaud, les employeurs nous le soufflent souvent.

La création d'un centre de compétence en pédagogie et en didactique est donc une merveilleuse nouvelle. Elle permettra de consolider la place du canton dans ce domaine ô combien important qu'est l'éducation. Cela accroîtra aussi l'attractivité de notre Université qui a sans cesse besoin d'être renforcée dans un paysage académique toujours plus concurrentiel. Avec trois départements, trois commissions interdépartementales et un conseil consultatif, la nouvelle entité sera, en terme d'EPT, une des plus grandes facultés de l'Université de Fribourg. Avec une première rentrée prévue sous la nouvelle forme à l'automne 2025 - si tout va bien -, le calendrier est ambitieux mais relever un tel défi est nécessaire. Car oui, c'est un défi pour les deux entités, mais heureusement, la collaboration entre la HEP et l'Université est bonne, même si l'une absorbe l'autre, ce qui n'a rien d'évident. Je tiens à saluer cette ouverture du monde académique et également du personnel de la HEP, pleinement conscients de l'importance de l'enjeu. Nous comptons sur le Conseil d'Etat pour assurer toute la clarté et la transparence nécessaires aux collaboratrices et aux collaborateurs de la HEP quant à leurs futures conditions de travail.

Oui, chers collègues, nous avons tous, Grand Conseil, Conseil d'Etat, entités concernées, la volonté d'avoir une Université forte, forte et bilingue, car c'est là l'un des atouts de notre canton, tout en insistant sur le fait que bilingue signifie que l'on peut suivre les cours dans les deux langues ou dans l'une d'entre elles uniquement. Nous le savons, la pénurie d'enseignants est encore plus forte côté alémanique ; Fribourg peut donc se positionner en *pool* de compétence innovant dans le domaine de la pédagogie et de la didactique et attirer ainsi des étudiants de toute la Suisse.

Notons toutefois un aspect essentiel pour le succès à long terme de cette entité : cette nouvelle Faculté aura besoin de locaux. Même si les bâtiments actuels à la Rue de Morat ne sont pas dénués de charme, nous savons toutes et tous qu'il est nécessaire d'offrir des infrastructures de qualité pour attirer les étudiantes et les étudiants. Nous comptons donc sur le Conseil d'Etat pour s'assurer de traiter ce dossier avec toute la célérité requise.

En plus des modifications liées à l'intégration de la HEP dans l'Université, cette loi se met à la mode du moment : le langage épïcène. C'est d'ailleurs surtout sur la forme, en l'occurrence le bon emploi des formules de genre, que se sont portés les débats de la commission, les règles en la matière étant tout à fait obscures. Sans anticiper les suites qui seront données au mandat déposé par des députés de la majorité de droite de ce Parlement, ces discussions ont prouvé une fois de plus que nous avons l'art et la manière de nous créer de faux problèmes. Même si le Conseil d'Etat semble acquis à ce genre de frivolités, espérons que le Grand Conseil siffle bientôt la fin de cette turlupinade.

Comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous invite donc à entrer en matière sur ce projet de loi et à soutenir le projet de la commission.

**Altermatt Bernhard** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre et déclare mes liens durables avec les hautes écoles fribourgeoises ainsi qu'avec l'Université, où j'ai actuellement un petit mandat de recherche à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année.

L'intégration de la HEP dans l'Université est le résultat d'une décision stratégique prise par notre Grand Conseil sur préavis du Conseil d'Etat. La mise en œuvre de la réforme est en revanche du ressort d'une entité autonome de l'Etat, à savoir l'Université. C'est pourquoi nos principaux questionnements touchaient la bonne conduite du processus qui est déjà bien avancé et nous en félicitons tous les acteurs impliqués.

Unsere Fragen wurden in der Kommission zur Zufriedenheit beantwortet. Insbesondere sind wir erfreut, dass der Integrationsprozess auf bestem Wege und die Stimmung zwischen den beiden Institutionen sehr gut ist.

Meine Damen und Herren, das wichtigste Ziel der Integration der Pädagogischen Hochschule in die Universität ist die Stärkung der Ausbildung für den Unterricht aller Schulstufen des Kantons. Die Attraktivität der Lehrpersonenbildung in

Freiburg soll konsequent erhöht werden, notabene auch mit einem Fokus auf den Unterricht in zwei Sprachen. Die Integration der PH in die Uni wird die Qualitäten von zwei Hochschulen zusammenführen und in einem grösseren Ganzen zum Besten der Studierenden und Dozierenden aller Partner vereinen.

Le groupe Le Centre entre en matière sur le projet de révision et aimerait réitérer un souci qui a déjà été exprimé à maintes reprises. Je parle du risque perçu d'une académisation de la formation des maîtresses et des maîtres. Ce souci fut déjà formulé lors de la transformation de l'ancienne Ecole normale en Haute Ecole pédagogique en 1999 et à nouveau lors des débats sur l'intégration de la HEP à l'Université. Si ces craintes trouvent des réponses rassurantes dans les analyses internes et externes, elles continuent néanmoins d'exister. C'est un signe que la communication sur ce sujet sensible doit être améliorée et durablement renforcée. Il faut dissiper ces craintes, il faut écarter la peur d'une académisation dès à présent et dans la durée dans ce processus.

Abschliessend erlaube ich mir zwei kritische Bemerkungen. Ich bedaure, dass man die Integration der PH in die Uni nicht zum Anlass genommen hat, in die Ausbildungen und Strukturen zu investieren. Der Staatsrat betreibt das Projekt als Nullsummenrechnung - das ist zu wenig ambitiös, das ist zu wenig zukunftsorientiert und wurde in der Kommission auch so beanstandet.

Sodann bedaure ich, dass man die Integration nicht dazu nutzt, die Hochschulgovernance systematisch zu verbessern, damit die vorhandenen Mittel auch mit grösserer Effizienz eingesetzt werden können. Wir haben in diesem Bereich in Freiburg grossen Nachholbedarf, wie übrigens auch in anderen Kantonen. Der Unterschied, meine Damen und Herren, ist, sehr geehrte Frau Staatsrätin, dass Freiburg in den letzten fünfzehn Jahren deutlich an Terrain eingebüsst hat in der sehr kompetitiven Hochschullandschaft der Schweiz, und zwar trotz eines grossen Engagements - und damit meine ich sowohl das finanzielle Engagement des Kantons wie auch die Leistungen der Uni, der Hochschulen und ihrer Mitarbeitenden.

À l'Université de Fribourg et dans nos hautes écoles spécialisées, on fournit des prestations d'excellence, avec des moyens qui sont depuis trop longtemps trop modestes en comparaison intercantonale. Ces moyens sont de plus en plus en désaccord avec l'aspiration de notre canton en matière de formation tertiaire et de recherche. Fribourg veut projeter une image de région ambitieuse, de cité de l'éducation et de la science, de place universitaire avec un rayonnement national et international, et à juste titre. Mais dans les faits, tous les indicateurs montrent une perte de compétitivité importante depuis 15 ans. Nous devons renverser cette tendance et cela nécessite des investissements considérables dans des offres de formation attractives et dans une gouvernance universitaire améliorée. Saisissons l'occasion de l'intégration de la HEP à l'Université pour que Fribourg retrouve sa position de pointe dans le domaine académique.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (VEA/GB, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der kantonalen Kommission der Pädagogischen Hochschule, war Mitglied der Ad-hoc-Kommission für dieses Gesetz und Motionärin der in dieser Botschaft erwähnten Motion. Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis, welche sich einstimmig für das Eintreten auf diese Gesetzesvorlage ausspricht.

Mit dem vorliegenden Gesetz wurde die gesetzliche Grundlage geschaffen, um die institutionelle Zusammenführung aus rechtlicher Sicht zu ermöglichen. Als Motionärin danke ich dem Staatsrat für die zügige Umsetzung dieser Motion. Es ist beeindruckend, wie schnell der Kanton Freiburg diese Umstrukturierung, parallel zur Ausarbeitung des Gesetzes, in Angriff genommen hat. Der Zusammenschluss sieht eine neue Fakultät der Universität namens "Bildungswissenschaften" vor, also eine Fakultät mit klarer Struktur. Dies wird als Alleinstellungsmerkmal bedeutend sein für unseren Kanton.

Was wir auch positiv sehen, sind die mehr oder weniger gleichen Ausbildungsgänge für die gesamte Volksschule, die Verbindung von Heilpädagogik und Volksschule und die Forschung in einer Fakultät, so können die verschiedenen Bereiche voneinander profitieren. Es muss dabei jedoch darauf geachtet werden, dass die neue Lehrpersonenausbildung nicht nur als bilingue bezeichnet und wahrgenommen wird. Es muss allen klar sein, dass diese Ausbildung an der Universität auch in Französisch oder eben auch nur in Deutsch absolviert werden kann, so wie das heute bereits an der Freiburger Universität möglich ist bei der Ausbildung für Sonderpädagogik, welche in der ganzen Schweiz einen sehr guten Ruf genießt und recht erfolgreich ist.

Dies wird ein zentrales Element sein, um der neuen Lehrpersonenausbildung made in Fribourg/Freiburg auch national zu mehr Sichtbarkeit zu verhelfen und deren Attraktivität zu steigern und natürlich auch, um unsere Deutschfreiburger\_innen für ihr Studium wieder nach Freiburg zu holen. Sichtbarkeit braucht Werbung, und Werbung kostet Geld. Um die erwarteten positiven wirtschaftlichen Auswirkungen durch eine grössere Ausstrahlung der Universität zu erreichen, muss der Staatsrat auch bereit sein, für nationale Werbung genügend Geld zur Verfügung zu stellen.

Eine weitere wesentliche Herausforderung wird ebenfalls der Standort der neuen Fakultät sein, um einen echten Zusammenhalt zwischen den Abteilungen der neuen Fakultät zu schaffen. In diesem Sinne muss der Bau eines neuen Gebäudes parallel zur institutionellen Zusammenlegung in Betracht gezogen werden, damit die akademische Zusammenarbeit so schnell wie möglich wirksam wird.

Die Fraktion Grünes Bündnis wünscht allen Verantwortlichen und Betroffenen bei der Umsetzung und den Implementierungsarbeiten eine konstruktive Zusammenarbeit und viel Erfolg und hofft, dass die neue Lehrpersonenausbildung plangemäss ab Herbst 2025 oder 2026 eingeführt werden kann. In diesem Sinne ist die Fraktion Grünes Bündnis wie gesagt für das Eintreten et se rallie à la version bis de la Commission.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et je déclare mes liens d'intérêts : je suis membre du Sénat de l'Université de Fribourg et également membre de l'association des Alumni de l'Université.

En premier lieu, je tiens à saluer le travail de fond du Service des affaires universitaires. Il y a eu en effet un gros effort qui a permis, entre autres, de désamorcer les craintes d'une réforme de cette ampleur, et je crois que c'est quelque chose à relever ici en premier lieu.

Le groupe socialiste salue un projet qui concrétise une volonté de rassembler les forces, de rassembler les savoirs, de rassembler les compétences sous un même toit, celui de notre *Alma mater*. Le rapport du professeur Capaul avait permis d'identifier ces potentielles forces de synergies et nous en avons le résultat aujourd'hui devant nous, un résultat positif puisqu'il permet de créer ces synergies - ce qui est une vraie force - au sein d'une même entité. S'il y a eu aussi peu de contestations tant au Sénat - qui réunit les différents corps, que ce soit le corps intermédiaire avec les assistants, les chercheurs, les membres du personnel administratif, le corps professoral, de même que les étudiants - qu'en commission, c'est que nous traitons un projet qui va dans la bonne direction. Et je crois qu'il sera bien entendu nécessaire pour la Direction de rester à l'écoute des différents acteurs pour voir comment se fait la mise en œuvre de cette union, car c'est là où il risque d'avoir des possibles accrocs, des petites tensions. Je crois donc qu'il sera essentiel que le Conseil d'Etat reste à l'écoute et qu'il promeuve vraiment le dialogue, y compris dans la phase de mise en œuvre. C'est à mon sens quelque chose de nécessaire.

Avec la création d'une faculté à part entière, soit la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation, on rassemble les degrés primaire, secondaire I et secondaire II ; c'est comme si l'on avait d'une certaine manière un centre d'excellence d'athlétisme avec d'un côté seulement les sprinters du 100 mètres, et de l'autre tout le reste - javelot, disque, lancer du poids - qui avait son centre d'entraînement : ça n'avait pas de sens d'avoir ces deux centres d'entraînement distincts. Ainsi, on les rassemble, ce qui permet des synergies, et je crois que c'est quelque chose qui est tout à fait positif. C'est une forme d'encouragement à la collaboration, collaboration aux synergies entre unités académiques.

Il sera en outre important de veiller à doter cette Faculté d'un bâtiment commun : c'est quelque chose qui est certes prévu, mais qui est vraiment nécessaire. Il est aussi important de rappeler que le canton doit et devra assumer son rôle de soutien financier pour l'Université. D'une part pour les bâtiments : le parc immobilier de l'Etat est clairement sous-entretenu, et il va falloir maintenant rattraper ce qui n'a pas été investi ces dernières années ; il est dès lors important que l'on donne une réponse claire aux besoins de notre Université, qui fait partie du rayonnement de notre canton. D'autre part au niveau du financement global, puisque quand on voit les chiffres, en comparaison avec les autres universités suisses et les grandes universités complètes, on constate que l'Université de Fribourg a un nombre d'EPT par étudiant bien moins important que les autres universités générales. Il est donc important de relever qu'il faut vraiment soutenir notre Université afin qu'elle puisse se développer et continuer de rayonner en Suisse romande et en Suisse de manière globale.

Nous avons donc aujourd'hui l'opportunité d'accentuer le rayonnement de l'Université et de renforcer la qualité de l'enseignement pour les futures enseignantes et futurs enseignants du canton. En ce sens, le groupe socialiste entre en matière, vous propose d'en faire de même et soutiendra le projet bis de la commission.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Merci à Mesdames et Messieurs les Député-e-s qui se sont exprimé-e-s et qui soutiennent ce projet. C'était effectivement important de faire aujourd'hui le point sur l'avancée des discussions et des travaux en cours. Je reprendrai quelques éléments des personnes qui se sont exprimées.

Tout d'abord, je garantis qu'un soin extrême a été donné à l'intégration des collaboratrices et des collaborateurs. L'organisation du personnel est justement en cours de discussion aujourd'hui par le biais de la consultation sur les nouveaux statuts. Il est cependant clair que nous devons aussi être créatifs ensemble, trouver des solutions "à la fribourgeoise" pour satisfaire les uns et les autres, mais je crois qu'il y a un bon esprit de collaboration entre les deux entités.

Pour ce qui concerne le bâtiment, effectivement à la rentrée 2025, visuellement rien ne va changer pour les étudiantes et les étudiants de la HEP : ils vont continuer d'aller se former à la Rue de Morat. Néanmoins, le projet de bâtiment commun est aussi un objectif que nous avons, et qui permettra de concrétiser effectivement ce regroupement. Un groupe de travail planche déjà sur les besoins et les possibilités ; vous voyez donc que le travail se fait également en parallèle.

Pour ce qui est de l'académisation, ou plutôt de ce souci d'académisation, c'est effectivement un souci que j'entends aussi ; c'est pour ça que je l'ai encore une fois précisé dans mon introduction. Nous devons en effet toujours répreciser les choses, ce souci de communication est aussi pour nous important et nous nous mettons effectivement à disposition partout où c'est possible pour présenter ce projet.

Le financement est aussi un souci que vous avez exprimé dans ces travées. A ce propos, je confirme que le Conseil d'Etat a mis en œuvre dans le plan financier 2023-2026 le mandat de Weck-Kubski "Assurer des moyens suffisants pour notre Université".

Enfin, comme je l'ai dit, le Conseil d'Etat se rallie à la version bis de la commission.

**Thalmann-Bolz Katharina** (UDC/SVP, LA). Auch ich möchte allen Rednerinnen und Rednern danken für die unterstützenden Voten. Ich habe festgestellt, dass die Ausführungen weitgehend den Diskussionen in der Kommission entsprechen. Offene Fragen gibt es nicht mehr, hingegen Bedenken wegen der Akademisierung, Frau Staatsrätin hat dies bereits hervorgehoben. Ich möchte mit dem Hut der Kommissionspräsidentin der Pädagogischen Hochschule auch hervorheben, dass die Zusammenarbeit für dieses Projekt auf sehr gutem Weg ist und in gutem Einvernehmen verläuft und dass die Personen, die sich damit beschäftigen, die Pädagogische Hochschule sehr gut kennen und dass wir keine Angst haben. Die Mitarbeit ist sehr wichtig, sie müssen sich alle einbringen und es muss gehört werden. Ich habe schon eingehend gesagt, die Sensibilität ist sehr wichtig und die Transparenz, was gesprochen wird und was beschlossen wird. Das finde ich einen sehr wichtigen Part, und ich unterstütze die Worte der Frau Staatsrätin. Deshalb habe ich momentan keine weiteren Bemerkungen.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

I. Acte principal : Loi sur l'Université (LUni) du 19.11.1997

*Art. 1 al. 1*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 2 al. 1*

**Thalmann-Bolz Katharina** (UDC/SVP, LA). Hier ist die Kommission froh, dass die Weiterbildung auch in dieses Gesetz aufgenommen worden ist.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 9 al. 5 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 10b al. 3 (modifié) [DE: (inchangé)]*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 10c al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 10c bis (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 11b al. 1 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 11c al. 1 (modifié)*

**Thalmann-Bolz Katharina** (UDC/SVP, LA). In diesem Artikel geht es um Disziplinarmaßnahmen, um deren Begriffe und um deren Abstufung. In der Kommission ist man übereingekommen, dass a) die Verwarnung/l'avertissement (übrigens umbenannt) die schwächste Form ist, gefolgt von b) dem Verweis/le blâme und c) der Busse/l'ammende (bis 500 Franken), und dass diese Massnahmen in dieser Reihenfolge stehen müssen.

**Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Le Conseil d'Etat se rallie à cet amendement.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 12 al. 1*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 13 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 15 al. 1 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 18 al. 2 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 19 al. 2 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Intitulé de section après Art. 19 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 20 al. 1 (modifié) [DE: (inchangé)], al. 2 (modifié) [DE: (inchangé)], al. 3 (modifié), al. 4 (modifié) [DE: (inchangé)]*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 21 (titre médian modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Intitulé de section après Art. 21 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 22 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 23 al. 1 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Intitulé de section après Art. 23 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 24 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié), al. 4 (modifié) [DE: (inchangé)]*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 25a al. 1 (modifié) [DE: (inchangé)]*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 28 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié) [DE: (inchangé)]*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 29 al. 1 (modifié) [DE: (inchangé)], al. 2 (modifié) [DE: (inchangé)]*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 31 al. 3 (modifié)*

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> La version allemande est modifiée selon la proposition de la commission (projet bis).

> La version française est adoptée selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 31 al. 4 (modifié), al. 5 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 32 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 33 al. 1*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 34 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 35 al. 1*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 36 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié), al. 4 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 37 al. 1 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 38 al. 1 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 39 al. 1 (modifié), al. 2, al. 3 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 44 al. 1 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 45 al. 1 (modifié), al. 2*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 46 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 46a al. 1 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 47 al. 1 (modifié) [DE: (inchangé)]*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 47b al. 2 (modifié)*

**Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA).** Hier geht es in Abs. 2 darum, dass die deutsche Schreibweise identisch sein soll mit der französischen Schreibweise, das heisst, das Wort "und" wird durch "oder" ersetzt, also «Beisitzerinnen *oder* Beisitzer» respektive «Ersatzbeisitzerinnen *oder* Ersatzbeisitzer».

**Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Le Conseil d'Etat se rallie à cet amendement.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> La version allemande est modifiée selon la proposition de la commission (projet bis).

> La version française est adoptée selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 47b al. 3 (modifié), al. 4 (inchangé) [DE: (modifié)]*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 47d al. 1 (modifié)*

**Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA).** Hier geht es um die gleiche Problematik wie in Artikel 47 b Abs. 2: Das Wort "und" wird durch "oder" ersetzt in der deutschen Sprache.

**Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Le Conseil d'Etat se rallie.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> La version allemande est modifiée selon la proposition de la commission (projet bis).

> La version française est adoptée selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 47e al. 2 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 50a (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 50b (nouveau)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires : Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) du 11.12.2018

*Art. 12 al. 1 (modifié)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires : Loi sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg (LHEPF) du 21.05.2015

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

**Deuxième lecture**

I. Acte principal : Loi sur l'Université (LUni) du 19.11.1997

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) du 11.12.2018

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires : Loi sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg (LHEPF) du 21.05.2015

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

**Vote final**

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghelmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL /

FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 94.*

*Ont voté non:*

Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte). *Total: 4.*

*S'est abstenue:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

## Mandat 2022-GC-218

### Pour la gestion de leurs établissements, les directions d'école primaire disposent d'ici fin 2030 des mêmes ressources en temps de travail que les directions d'école du cycle d'orientation

---

Auteur-s:	<b>Julmy Markus</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, SE</i> ) <b>de Weck Antoinette</b> ( <i>PLR/PVL/FDP/GLP, FV</i> ) <b>Jaquier Armand</b> ( <i>PS/SP, GL</i> ) <b>Pauchard Marc</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, VE</i> ) <b>Schwander Susanne</b> ( <i>PLR/PVL/FDP/GLP, LA</i> ) <b>Rodriguez Rose-Marie</b> ( <i>PS/SP, BR</i> ) <b>Mäder-Brühlhart Bernadette</b> ( <i>VEA/GB, SE</i> ) <b>Pasquier Nicolas</b> ( <i>VEA/GB, GR</i> ) <b>Thalmann-Bolz Katharina</b> ( <i>UDC/SVP, LA</i> ) <b>Bortoluzzi Flavio</b> ( <i>UDC/SVP, LA</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie</b> , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Dépôt:	<b>15.12.2022</b> ( <i>BGC février 2023, p. 467</i> )
Développement:	<b>15.12.2022</b> ( <i>BGC février 2023, p. 467</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>06.06.2023</b> ( <i>BGC juin 2023, p. 2552</i> )

---

### Prise en considération

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (*VEA/GB, SE*). Meine Interessenbindungen: Als Präsidentin des Bildungsclubs bin ich Mitautorin des vorliegenden Auftrags und spreche als Autorin und im Namen der Fraktion Grünes Bündnis, welche den Auftrag einstimmig unterstützen wird.

Die Antwort des Staatsrats auf den vorliegenden Auftrag lässt uns perplex. Obwohl er die markante Unterdotierung der zeitlichen Ressourcen in den Direktionen der Primarschulen durchaus anerkennt, will er diese Ungleichbehandlung in den nächsten Jahren wie bis anhin nur schrittweise nach Plan anpassen.

Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte, Ihre geplanten Schritte sind definitiv zu klein. Wir wollen dieses Zweiklassensystem an unserer obligatorischen Schule nicht mehr länger dulden. Das Schulgesetz sieht nur *ein* System unserer Schule vor, nämlich dasjenige von 1H bis 11H, denn Bildung beginnt bereits in der 1H und nicht erst in der 9H, entsprechend gilt auch der Artikel 51 "Leitung der Schule" sowohl für die Primar- als auch für die OS-Direktionen in gleichem Masse.

Der Staatsrat führt als Hauptbegründung dieser Ungleichbehandlung die Anzahl der zu führenden Lehrpersonen ins Feld. Zahlreiche spezifische Aufgaben der Primarschuldirektionen machen diesen Unterschied jedoch alleweil wett. Ich erlaube mir, einige davon aufzuzählen: In der Primarschule werden erstens viel mehr Kinder unterrichtet und die Primarschulzeit dauert 8 Jahre, das heisst, die Elternkontakte sind viel, viel zahlreicher und intensiver.

Zweitens: Das Stresslevel ist bei Schuleintritt am höchsten. Eltern reden viel mehr mit, zudem hat es immer mehr Kinder, die nur eine minimale Erziehung geniessen.

Drittens: Die allermeisten Kinder werden integriert, das heisst, die Zusammenarbeit mit den diversesten Diensten ist viel vielfältiger: Logopädie, Psychomotorik, Schulpsychologie, um nur einige zu nennen. Dann kommt die Zusammenarbeit mit der Früherziehung, mit der ausserschulischen Betreuung hinzu, und auch die Schulwegsicherheit gibt etwas zu tun und vieles andere mehr.

Später dann, in der 8H, kommt der Druck der Eltern für den Übertritt in die OS. Dann gibt es Schulkreise mit mehreren Schulhäusern in mehreren Gemeinden, das heisst, die Zusammenarbeit mit den Gemeinden ist viel intensiver.

Zu guter Letzt die Schulsekretariate: Hier entscheiden die Gemeinden, wie viele Stellenprozente sie finanzieren wollen. Was die Schulinspektor-inn-en anbelangt, so freut es mich, wie viel Protektion sie vom Staatsrat erhalten, davon können Schuldirektorinnen der Primarschule nur träumen. Die Autoren des Auftrags haben übrigens nicht verlangt, sie abzuschaffen, sie schlagen lediglich vor zu prüfen, ob bis ins Jahr 2030 elf Schulinspektor-inn-en noch gerechtfertigt sind.

Ich war 15 Jahre lang Gemeinderätin und Schulpräsidentin der Gemeinde Schmitten. Schmitten war eine dieser ersten Gemeinden, die am Schulleitungsprojekt teilnahmen, das war im Jahre 2001. Seit mehr als 20 Jahren kämpfen nun also diese ehemaligen Schulleitungen für angemessene Arbeitsbedingungen, feilschen mit den Gemeinden und dem Kanton um Lektionen, jedes Jahr von neuem! Sie sind den Gemeinden bezüglich der Schulsekretariate und Mitarbeiterlektionen mehr oder weniger ausgeliefert. 15 Jahre habe ich diese Kontroverse hautnah miterlebt und ich garantiere Euch, liebe Kolleginnen und Kollegen, es ist schade um die Energie, die dabei verlorengeht.

Was die Kosten anbelangt: Die Gesamtkosten von 6,79 Millionen Franken gemäss der Variante A sind berechnet bis ins Jahr 2030, das macht im einzelnen Jahr rund 1 Million Franken aus. Ich denke, das können wir gut vertreten.

Es ist jetzt, heute, fünf vor zwölf und wir sollten jetzt aufhören, sie am Limit laufen zu lassen und wieder und wieder auf später zu vertrösten. Ich denke, 20 Jahre sind genug. Als vorbildlicher Arbeitgeber, wie sich der Staat ja rühmt, ist diese Situation beschämend. Nehmen wir also jetzt unsere Verantwortung wahr und geben wir ihnen jetzt eine Zukunftsvision bis ins Jahr 2030.

Die Fraktion Grünes Bündnis stimmt dem Auftrag einstimmig zu, und wir bitten Euch sehr, liebe Kolleginnen und Kollegen, das ebenfalls zu tun.

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). J'interviens au nom du groupe socialiste et à titre personnel. Je décline mes liens d'intérêts : je suis cosignataire de ce mandat et enseignante au CO d'Estavayer.

Notre groupe s'est penché avec intérêt sur ce mandat et nous en avons largement discuté. Il est clair que les ressources allouées aux établissements primaires doivent être adaptées aux besoins croissants de ce secteur de l'école publique fribourgeoise.

Depuis plusieurs années déjà, notamment avec l'introduction de la loi scolaire en 2015, la volonté du Conseil d'Etat a été d'harmoniser l'école obligatoire dans un souci de cohérence de la 1H à la 11H, ainsi que le côté germanophone et le côté francophone. Aujourd'hui, cela se fait encore par étapes en élargissant certaines pratiques ou certaines ressources à l'autre partie de la scolarité. J'en veux pour preuve l'introduction des jours "joker" cette année, l'implantation de la médiation scolaire à l'école primaire il y a plus de dix ans, mais environ quinze ans après celle du CO, l'ouverture d'une classe relais au primaire après celles du CO, le changement du nom des responsables d'établissement en directrices et directeurs, jusqu'à l'implantation tout dernièrement des travailleurs sociaux en milieu scolaire partout de la 1H à la 11H. Ma liste n'est pas exhaustive, et de nombreuses autres mesures travaillent à cette harmonisation.

Le mandat qui vous est proposé aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, chers collègues, a la même visée générale, le même but honorable : traiter de la même façon les acteurs de l'école primaire et ceux du cycle d'orientation.

Les enseignants, adjoints de direction, directrices et directeurs primaires, sont des passionné-e-s, des gens qui ne comptent pas leurs heures, selon une vieille habitude qui dit que "quand on aime, on ne compte pas". Mais s'ils ne comptent pas,

cela ne doit pas cacher la réalité : notre société change vite, très vite, et nos élèves aussi. Les habitudes, les problèmes, les réalités scolaires qui étaient celles du CO apparaissent de plus en plus tôt et deviennent un réel défi pour les directions de l'école primaire. Il y a certes l'appui et le soutien nécessaire des inspecteurs scolaires, qui eux aussi sont attribués aux cycles d'orientation, mais cela ne compense pas du tout le manque de ressources des directions.

J'ai reçu de nombreux témoignages de directrices et directeurs du primaire qui disent combien ils aiment leur métier et souhaitent le poursuivre dans des conditions correctes. Si comparaison n'est pas raison, c'est tout de même parfois intéressant. Prenons par exemple une école primaire de la ville de Fribourg : un peu moins de cinq cents élèves de 4 à 12 ans, une cinquantaine d'enseignants, un directeur à 100% et une secrétaire à disposition deux heures toutes les deux semaines. En comparaison, le CO d'Estavayer, c'est cinq cents élèves de 11 à 16 ans, environ cinquante enseignants, une secrétaire à temps partiel, une secrétaire comptable, une apprentie, un directeur à 100% et trois adjoints de direction à temps partiel. Voilà, je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les directrices et directeurs d'établissements primaires sont au bout de ce qu'ils peuvent encore faire avec les moyens qu'on leur donne. Et on peut les comprendre.

J'aimerais terminer en rappelant ceci : l'école fribourgeoise a initié il y a six ans un concept transversal nommé "Maintien et développement de la qualité", et tous les établissements sont entrés dans la démarche. L'école fribourgeoise se veut inclusive, novatrice, à la recherche du meilleur encadrement pour former l'avenir de notre canton. Donnons-lui les ressources pour le faire.

C'est pour tout cela que notre groupe soutient ce mandat et vous demande instamment d'en faire de même.

**Schwander Susanne** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Ich habe keine persönlichen Interessen anzumelden, ausser, dass ich Mitinitiantin dieses Auftrags bin. Ich äussere mich im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion.

Die Schuldirektionen der Primarschulen sollen bis Ende 2030 über die gleichen Zeitressourcen für die Führung einer Schule verfügen wie die Schuldirektionen der Orientierungsschulen. Dieses berechtigte Anliegen war immer wieder in diesem Parlament, in verschiedenen Formen, eingebracht worden. Da sich jedoch wenig bis nichts bewegte, die Anforderungen und Aufgaben an die Direktionen jedoch ständig stiegen, blieb nur das parlamentarische Instrument eines Mandats, um eine Verbesserung herbeizuführen. Wie berechtigt das Anliegen ist, haben Sie alle anhand eines kurzen Statements der Vereinigung der Schuldirektionen in Deutsch und Französisch erhalten.

Zu der Anzahl Inspektoren wurde im Mandat nur angeregt zu prüfen, ob nicht vielleicht ein Einsparungspotential besteht. In keiner Weise wurde die totale Aufhebung dieser Stellen verlangt, wie die Antwort des Staatsrates suggeriert.

Motivierte Lehrpersonen, welche dazu noch bereit sind, die Verantwortung einer Primarschuldirektion zu übernehmen, sind gesucht. Diese Lehrpersonen haben eine Zusatzausbildung absolviert, welche vom Staat finanziert wurde. Daher sollte dieser Staat auch ein Interesse daran haben, diese Mitarbeiter so lange wie möglich in ihren Posten zu halten. Stimmen die Arbeitsbedingungen jedoch nicht, führt dies zu einer Überlastung und Demotivation. Eine grosse Personalfluktuationsrate ist das Ergebnis. Eine starke Fluktuationsrate ist für den Arbeitgeber auch immer mit grossen Kosten verbunden. Diese Ausgaben sind mit den Mehrkosten für die Erhöhung der Stellenprozente ins Verhältnis zu setzen. Die Antwort des Staatsrates liefert dazu jedoch keine Informationen.

De plus, les communes sont responsables de l'allègement de la charge de travail des directions d'école en mettant à disposition un pourcentage de postes suffisant pour un secrétariat. Les heures de travail des directeurs et directrices ne sont pas comptées pour des tâches simples de secrétariat. Il est donc impératif que les communes qui ne mettent actuellement pas de secrétariat à disposition s'acquittent également de cette tâche.

Leider hat es das Amt verpasst zu signalisieren, dass es in der Umsetzung eine schnellere Gangart anstrebt, zum Beispiel mit einem Vorschlag zur Güte. Dies hätte es unter Umständen erlaubt, das Mandat zurückzuziehen. Mit der jetzigen, unbefriedigenden Antwort ist jedoch auch die Mehrheit der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion bereit, dieses Mandat voll und ganz zu unterstützen.

**Baeriswyl Laurent** (Le Centre/Die Mitte, SE). Mes liens d'intérêts avec ce mandat : je suis directeur de CO. Je m'exprime au nom de la majorité du groupe le Centre.

Dans ce débat, nous parlons d'une profession extrêmement passionnante et variée avec des domaines d'activité très vastes. Les directrices et directeurs d'école évoluent à de nombreux niveaux - enfants, parents, enseignants, DFAC, communes, et j'en passe -, et tout cela dans un lieu où toute la diversité de notre société se retrouve.

Pour illustrer la situation actuelle, je vous donne deux exemples. Tout d'abord, une direction d'école primaire avec un taux d'occupation de 70% dirige une école avec 30 enseignants et 272 élèves. Ensuite une commune où siègent un CO et une école primaire et dans laquelle l'école primaire est beaucoup plus grande que le CO dans tous les domaines : elle compte

23 classes de plus, 54 enseignants et 520 élèves de plus que le CO mais, tenez-vous bien, dispose de 50% de ressources en moins pour la direction.

Jetzt frage ich Sie: Wie soll eine Schuldirektion all ihre Aufgaben mit diesen knappen Ressourcen erfüllen können und vor allem, warum diese Ungleichbehandlung bei gleichem Pflichtenheft?

Mit dem Staatsrat bin ich einverstanden, wenn er sagt, dass auf die Schulinspektoren nicht verzichtet werden kann. Sie machen nämlich eine enorm wichtige und grosse Arbeit, ohne diese wertvollen Ressourcen würden Probleme und Aufträge bloss verlagert. Die Schuldirektionen würden noch stärker belastet und schliesslich wären der Amtsleitung direkt über 130 Personen unterstellt. Die Abschaffung oder Reduktion der Schulinspektoren darf nicht angestrebt werden.

Wo wir nicht einverstanden sind, ist, dass die Situation in der Primarschule so weiter hingenommen werden soll. All die Primarschuldirektorinnen und -direktoren dort draussen sind wahre Heldinnen und Helden. Mit minimalsten Ressourcen setzen sie tagtäglich Unmögliches um und erhalten die Freiburger Schulen qualitativ sehr gut am Leben. Aber das hat seinen Preis. Sehr viele Schuldirektionen sind am Limit, man muss sich Sorgen um ihre Gesundheit machen. Es kann nicht alles umgesetzt werden. Jeden Tag wird die Pendenzenliste länger und länger, ohne die geringste Chance, diese abarbeiten zu können.

Überlegen Sie sich dies Situation an Ihrem Arbeitsplatz oder wagen Sie einen Blick in andere Abteilungen des Staates: Wo sind 60 und mehr Mitarbeiterinnen direkt einer Person unterstellt? Wo wird auf so vielen verschiedenen Ebenen agiert? Wo werden tagtäglich so viele Menschen über mehrere Jahre begleitet und betreut? Wo soll das mit so knappen Ressourcen möglich sein? Es wird nicht allzu viele vergleichbare Jobs geben.

Comment se fait-il que les écoles primaires soient tenues différemment des cycles d'orientation ? Cette inégalité de traitement est connue depuis des années et pourtant très peu est fait. Ce n'est en outre pas comme si les cycles d'orientation se trouvaient dans une situation de luxe : ils sont plutôt dans une situation satisfaisante.

Depuis des années, on fait preuve de beaucoup de compréhension et de regrets à l'égard des directions des écoles primaires. C'est bien joli, mais au bout du compte, cela ne sert à rien. Il faut maintenant passer aux actes. On ne peut pas confier toujours plus de tâches à l'école et avoir le sentiment que cela se fera d'une manière ou d'une autre avec les ressources disponibles. Non, cela n'est plus possible.

Dans les remarques finales de son message, le Conseil d'Etat mentionne qu'il est conscient de la situation des directions des écoles primaires et qu'il a progressivement accordé des ressources supplémentaires dans le cadre des possibilités budgétaires : ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la loi scolaire en 2015, 16,8 EPT supplémentaires ont été alloués à cette fonction. De telles déclarations sonnent comme une gifle à toutes ces personnes directement concernées. En sept ans, 16,8 postes ont été créés, et il manque encore 90 postes pour créer une bonne situation. Notez bien qu'il s'agit d'une bonne situation et non d'une excellente. Si cela continue à ce rythme "vertigineux", il faudra encore vingt-huit ans pour que les écoles primaires soient au niveau des CO. Ce plan est donc plus lent que le Plan climat ! Vous ne pouvez tirer qu'une seule conclusion :

Eine Angleichung der PS-Direktionen an die OS-Direktionen und das in einer Übergangsfrist von sieben Jahren. Ich appelliere an die Vernunft und Einsicht und bitte Sie im Namen unserer Fraktion, diesem Mandat zuzustimmen.

**Pasquier Nicolas** (VEA/GB, GR). J'annonce mes liens d'intérêts : je suis coauteur du mandat, membre de l'exécutif de la Ville de Bulle et enseignant dans une école professionnelle.

Je suis déçu de la réponse du Conseil d'Etat. En effet, le constat de l'augmentation de la charge de travail des directrices et directeurs d'écoles primaires ces dernières années est avéré. Pourtant, l'argumentaire du conseil d'Etat se base, outre les aspects financiers, sur deux arguments :

1. Que l'abandon des inspecteurs reviendrait à donner plus de charges aux directrices et directeurs d'écoles primaires.
2. Que le personnel enseignants des écoles secondaires est majoritairement supérieur en nombre à celui des écoles primaires.

Je reconnais qu'il n'est peut-être pas judicieux de renoncer aux inspecteurs, mais le mandat posait la question de savoir s'il est possible de remettre en question le nombre d'inspecteurs et non de les supprimer directement comme le mentionne le résumé du mandat présent dans la réponse du Conseil d'Etat.

Certes, la gestion du personnel constitue une part importante du cahier des charges. Mais un sondage effectué auprès des directrices et directeurs d'écoles primaires relève une augmentation de la charge de travail dans l'administration et la communication au détriment du temps disponible pour la conduite du personnel et pour la conduite pédagogique.

Sur le long terme, cette tendance démontre que la charge de travail des directions d'écoles primaires est trop élevée et que cela peut affecter la qualité de l'enseignement, qualité dont nous pouvons encore être pour l'instant très fiers.

Argumenter uniquement sur la taille des établissements n'est pas pertinent. C'est en effet éluder les autres différences entre les écoles primaires et secondaires. Dans les écoles primaires, les partenaires sont plus nombreux, et cela exige beaucoup de temps pour la coordination, cela sans compter aussi que les relations avec les parents sont plus nombreuses au primaire qu'au secondaire.

Je regrette ainsi que le Conseil d'Etat renonce à présenter une proposition intermédiaire et se cantonne à poursuivre sur une augmentation du nombre d'EPT des directions d'écoles primaires en suivant à peu de choses près la croissance démographique. Cette augmentation ne permet même pas toujours d'attribuer les EPT supplémentaires auxquels auraient droit certains établissements scolaires au vu de l'augmentation de leur nombre de classes.

Avec ces considérations, je vous invite à accepter le mandat.

**Julmy Markus** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche in meinem Namen und als Miturheber dieses Auftrages. Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat der Gemeinde Schmitten, Vorstandsmitglied des Orientierungsschulenverbands Sense und Schulpräsident der Primarschule Schmitten.

Die Antwort des Staatsrates auf die Anfrage vom 19. Mai 2022, eingereicht von der Ratskollegin Antoinette de Weck und mir, fiel leider nicht zufriedenstellend und zielführend aus, weshalb der uns nun vorliegende Auftrag an den Staatsrat ausgearbeitet wurde. Leider ist der Vorschlag des Staatsrates ebenfalls nicht zielführend. Warum? Seit nunmehr vier Schuljahren darf ich als Schulpräsident die Direktion der Primarschule Schmitten betreuen. An unseren regelmässigen Sitzungen bekomme ich mit, mit welchen Aufgaben im Tagesgeschäft – Führung der Lehrpersonen, Entwicklung von Konzepten in pädagogischer wie auch in technischer Hinsicht usw. – sie konfrontiert sind. Diese Aufgaben sind in einem Pflichtenheft zusammengefasst und sind, wie gesagt, sehr vielfältig. Immer wieder sehe ich, wie die Schuldirektorinnen und Schuldirektoren der Primarschulen mit Vehemenz gegen die anstehende Arbeitsflut kämpfen, dies vor allem, weil das Cahier des charges für das gesprochene Pensum zu gross ist und in diesem Sinne nicht pflichtmässig erfüllt werden kann. Wir laufen hier Gefahr, unsere besten Kräfte zu verheizen!

Es geht in diesem Auftrag weder darum, die Primarschuldirektorenpensen gegen jene der Orientierungsschuldirektorenpensen auszuspielen, noch darum, die Integrität und Notwendigkeit der Schulinspektoren in Frage zu stellen. Es geht in diesem Auftrag nur darum, die betroffenen Personen zu schützen und ihnen eine positive Entwicklung der benötigten Zeitressourcen zuzusichern. Vor allem müssen wir schnell, geeint und entschlossen handeln. Seit meiner Übernahme des Schulpräsidiums sehe ich, wie sich die Situation Jahr um Jahr zuspitzt.

Wird der Auftrag in dieser Form nicht angenommen, sehe ich zwei Szenarien. Szenario 1: Die Schuldirektorinnen und Schuldirektoren arbeiten bis sie umfallen und werden dann krankgeschrieben. Szenario 2: Die Schuldirektorinnen und Schuldirektoren kündigen ihre Stelle, um sich und ihre Gesundheit zu schützen. Bei beiden Szenarien stellt sich folgende Frage: Wer führt die Primarschulen bei Ausfall der Direktionen? Auf der Primarschule sind bis heute keine Stellvertreter der Direktionen vorhanden oder geplant. Aus diesen Gründen werde ich diesen Auftrag weiterhin unterstützen und lade Sie ein, dies ebenfalls zu tun.

**Grossrieder Simone Laura** (*VEA/GB, SE*). Ich hatte eigentlich nicht vor, das Wort zu ergreifen, und ich werde mich möglichst kurz fassen.

Wir haben sehr viele Argumente gehört. Folgende Überlegung möchte ich Ihnen jedoch noch ans Herz legen: In den französischen Schulen an den Primarschulen sind rund 63 Prozent der Schuldirektionen Frauen. In den Orientierungsschulen sind 81 Prozent Männer in der Direktion tätig. In Deutschfreiburg sind gar 80 Prozent der Schuldirektionen der Primarschulen von Frauen besetzt und in den Orientierungsschulen sind 100 Prozent der Direktionen Männer. Sie ahnen vielleicht, worauf ich hinauswill.

Wir haben viel über Ungleichbehandlung gesprochen. Die Ungleichheit der Ressourcen in Zusammenhang mit der Geschlechterverteilung ist sinnbildlich für die strukturelle und gesellschaftliche Diskriminierung von Frauen im beruflichen Kontext. Wir sollten also bedenken, dass wir es heute in der Hand haben, eine von zahlreichen Diskriminierungen gegenüber Frauen im beruflichen Kontext zu beheben und als Kanton eine Vorbildfunktion einzunehmen.

Je vous invite donc vivement, Chères et Chers Collègues, à soutenir ce mandat afin d'éliminer une des nombreuses inégalités de genre.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime ici au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Nous avons pris connaissance du mandat de notre collègue. Mon lien d'intérêt : je suis syndic de la commune de Corbières.

Tout d'abord, notre groupe reconnaît que certains besoins en personnel peuvent apparaître en fonction de la taille de certains cercles scolaires. Cependant, la majorité de notre groupe refusera le mandat pour les raisons suivantes.

Les montants donnés dans la réponse nous laissent dubitatifs. Une acceptation de ce mandat engendrerait des augmentations de charges immenses à long terme. L'outil du mandat pour augmenter les EPT et les dépenses n'est pas le bon. Cette politique de l'arrosoir voulue par les mandataires, nous ne l'acceptons pas. Comparaison n'est pas raison, on l'a entendu ici.

Dire que nous devons augmenter les EPT pour le primaire car ils sont sous-dotés par rapport au secondaire n'est pas le bon argument : les missions ne sont pas les mêmes, les structures non plus. Les communes doivent fournir des secrétariats dans les cercles scolaires, cela a été dit. Combien d'EPT sont-ils fournis par les communes ? Demander des adjoints quand certaines communes n'ont pas fourni les secrétariats, ce n'est pas normal et ce n'est pas une égalité entre les communes.

Certains membres de notre groupe regrettent aussi que la piste de la réduction du nombre d'inspecteurs ne soient pas prise en compte par le Conseil d'Etat.

A titre personnel, je pense que la DFAC devrait être un peu plus flexible dans la répartition des directeurs d'établissement. Cela lui permettrait de mieux gérer les EPT. Je vais vous donner un exemple assez concret. Avant la mise en place de la loi scolaire, les communes de Corbières, Hauteville, La Roche et Pont-la-Ville avaient un responsable d'établissement (RE) à 80%. Cette personne est partie à la retraite. On aurait voulu continuer avec ce système, mais la réponse de la DFAC a été claire : ce n'est pas possible. Qu'en est-il ressorti ? Un 60% à La Roche et un 50% à Corbières, donc 110%. Avec mon collègue et brillant syndic d'Hauteville Bernard Bapst, on s'est dit qu'on allait regarder, qu'on allait trouver un RE à 70% pour le 30%. Réponse de la DFAC : ce n'est pas possible. Cela signifie que nous avons 30% qui sont dans le vent alors que le boulot se faisait avant pour un 80%. On a ici un sérieux problème de gestion au sein de la DFAC.

Pour finir, le groupe de l'Union démocratique du centre était à l'époque contre une grande partie de la loi scolaire, était contre ces responsables d'établissement. Où en sommes-nous maintenant ? On a un mandat qui va nous coûter plusieurs dizaines de millions de francs - car il sera certainement accepté au vu du nombre de prises de parole -, et pour moi, cela dénote une chose : un clair manque d'anticipation du Conseil d'Etat et un manque de vision.

**Senti Julia (PS/SP, LA).** Ich äussere mich im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion, welche den Auftrag einstimmig unterstützt, wie meine Kollegin Rodriguez schon erwähnt hatte. Ich bin Gemeinderätin in Murten und sehe die Herausforderung meines für die Schule zuständigen Gemeinderatskollegen wöchentlich. Ansonsten habe ich keine speziellen Interessenbindungen mit dieser Thematik, ausser, dass ich, wie Sie alle, die Primarschule absolviert habe und mir wünsche, dass auch zukünftige Generationen eine positive Schulzeit erleben und dass vor allem genügend engagierte Fachkräfte zur Verfügung stehen.

Grundlage des vorliegenden Geschäfts ist eine bestehende Ungleichbehandlung, die trotz mehrmaligem Hinweis vom Kanton bisher nicht beseitigt wurde - und wir sprechen hier nicht von Streitereien unter Gemeinden. Die Direktionen der Primarschulen und der Orientierungsschulen verfügen über dasselbe Pflichtenheft seit dem Jahr 2016, das sind nun auch schon gut sieben Jahre, jedoch steht ihnen nicht dieselbe Anzahl Stellenprozente zur Umsetzung der Aufgabe zur Verfügung, das ist ein Fakt.

Als illustrierendes Beispiel habe ich Ihnen, werte Kolleginnen und Kollegen, die Zahlen des Schulkreises mitgebracht. So verfügen wir über 21 Klassen auf Orientierungsstufe mit 223 Stellenprozenten der Direktion und mehr als doppelt sovielen, nämlich 44 Klassen, an der Primarschule mit lediglich 170 Stellenprozenten, das heisst 50 Stellenprozente weniger für die Direktion. Ich wiederhole: doppelt so viele Kinder, aber 50 Stellenprozente weniger. Und nur, weil die Primarschüler kleiner sind, kann man den Aufwand der Direktion nicht einfach herunterschrauben, dies insofern, weil das Pflichtenheft der beiden Schulleitungen, wie schon gesagt, dasselbe ist.

Es soll nicht darum gehen, eine Stufe gegen die andere auszuspielen und der Primarschule auf Kosten der Orientierungsschule Stellenprozente zuzusprechen. Bildung beginnt auf der Stufe 1H, das heisst ehemals Kindergarten, womit jede Rechtfertigung für die zusätzlichen Stellenprozente besteht. Zu Ohren gekommen sind mir im Verlauf dieser Woche verschiedene, meines Erachtens ungerechtfertigte, gar hirnrissige Argumente gegen diesen Auftrag, wie beispielsweise, dass, wenn man hier Geld sprechen würde, dass dann alle anderen auch kommen würden und mehr Stellenprozente verlangen würden.

Ich bitte Sie, werte Parlamentsmitglieder, sich Ihrer Verantwortung bewusst zu werden. Es gibt neben dem Gesundheitswesen keine Branche, die so grundlegend ist wie die obligatorische Schule, die Bildung. Sparen Sie sich die pauschalen Anschuldigungen, stellen Sie sich Ihrer Verantwortung und seien Sie sich der Wichtigkeit und Notwendigkeit des vorliegenden Entscheids bewusst. Wir alle haben ein Interesse, sei es als Eltern, Grosseltern, Urgrosseltern, Tanten, Onkeln oder ganz einfach als Mitbürgerinnen und Mitbürger künftiger Generationen. In diesem Sinne möchte ich Sie noch einmal bitten, dem Auftrag zuzustimmen, um eine Erfüllung des Pflichtenhefts auch in den Primarschulen zu ermöglichen und die Grundbildung zu stärken.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Präsidentin der Kommission der Pädagogischen Hochschule Freiburg, Mitglied des Bildungsclubs und auch Mitunterzeichnende des Auftrags. Ich nehme in eigenem Namen Stellung und für die Minderheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, und ich möchte damit auch klarstellen, dass die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei geteilter Meinung war, was von meinem Vorredner nicht erwähnt wurde.

Gemäss dem vom Grossen Rat verabschiedeten Schulgesetz ist die Sachlage seit sieben Jahren klar: Schuldirektorinnen und Schuldirektoren der Primarschulen sind den Schuldirektorinnen und Schuldirektoren der Orientierungsschulen gleichgestellt. Die Pflichtenhefte beider Führungsfunktionen sind identisch, der Arbeitsaufwand und die Verantwortung bei den Schuldirektionen unterscheiden sich in keiner Art und Weise. Die Aussage in der Antwort des Staatsrates auf das Mandat, dass für die Schuldirektionen der Primarschulen längerfristig nur 90 Prozent der Ressourcen erreicht werden sollen, kann ich in keiner Weise nachvollziehen. Die Verwaltung des Personals sei unterschiedlich, wird erwähnt. Um welches Personal handelt es sich denn, welches in der Orientierungsschule einen grösseren Aufwand verursacht?

In Artikel 111 des Schulreglementes steht, dass die Direktion den Beschäftigungsgrad der Schuldirektorinnen und Schuldirektoren im Verhältnis zur Grösse der Schule festlegt. Der genaue Beschäftigungsgrad bemisst sich somit an der Grösse einer Schule und nicht daran, ob es sich um eine Primarschule oder eine Orientierungsschule handelt.

Ich erlaube mir, Ihnen nochmals einen Vergleich vor Augen zu führen, den Frau Senti bereits erwähnt hat. Wenn ich die OSRM Murten mit der Primarschule Murten vergleiche punkto Personal, dann fällt klar auf, dass die Primarschule doppelt so viel Personal beschäftigt und sogar 150 Prozent mehr Schülerinnen und Schüler hat als die Orientierungsschule. Der Schuldirektion der Orientierungsschule hingegen stehen noch 1,1 Vollzeitäquivalente mehr zur Verfügung als der mehr als doppelt so grossen Primarschule Murten - die gewährten Mitarbeiterstunden von 0,4 Vollzeitäquivalente an der OSRM sind nicht einmal mitgerechnet.

Beim Vergleich mit einer gleich grossen Orientierungsschule wie die Primarschule Murten stellt sich heraus, dass die Schuldirektion der Orientierungsschule 1,18 Vollzeitäquivalente mehr zur Verfügung hat als die Primarschule Region Murten. Dazu werden der OS noch 3,8 Vollzeitäquivalente an Mitarbeiterstunden gewährt. Dieses massive Ungleichgewicht kann ich nicht länger akzeptieren. Es besteht dringender Handlungsbedarf, ansonsten, meine Damen und Herren, die zeitlichen Überforderungen des zuständigen Personals in der Schulführung infolge fehlender Ressourcen unweigerlich und zu ungewollten und schadenbringenden Ausfällen und Abgängen führen wird. Der herrschende Lehrpersonenmangel, insbesondere auf der Primarstufe, verschärft die Situation noch zusätzlich.

Die Angleichung der finanziellen Verhältnisse der beiden Funktionen mit einer Erhöhung von 16,8 Vollzeitäquivalenten in den Primarschulen ist zwar lobenswert, doch erkenne ich keinen verlässlichen Plan dahinter. Nur dann Stellen zu gewähren, wenn es der finanzielle Haushalt möglich macht, ist in meinen Augen kein Plan. Deshalb lautet unsere Forderung, die Stellenprozentage für die Schulführung der Primarschule an diejenigen der OS mit einem konkreten und verlässlichen Plan bis 2030 anzugleichen, entweder mit einer flexiblen oder einer konkreten Etappierung. Mit der Verabschiedung des Schulgesetzes ist der Auftrag durch den Souverän verbindlich erteilt worden. Deshalb bitte ich Sie, werte Ratskolleginnen und Ratskollegen, das Mandat zu unterstützen.

**Hayoz-Helfer Regula** (*VEA/GB, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Primarlehrerin und spreche hier in meinem eigenen Namen.

Wie meine Vorrednerinnen bin auch ich sehr enttäuscht von der Antwort des Staatsrats. Obwohl der Staatsrat die momentane Situation der Schuldirektorinnen in der Primarschule kennt ("der Staatsrat ist zum Schluss gekommen, dass die Schuldirektorinnen der Primarschule Schwierigkeiten haben, ihre Aufgaben mit dem zugeteilten Beschäftigungsgrad zu erledigen"), obwohl er die permanent schlechten Arbeitsbedingungen kennt, will er nichts dagegen unternehmen. Was für ein Zeichen gibt der Staatsrat damit seinen Schuldirektorinnen, den Primarschulen als Ganzes und der Bevölkerung? Anerkennen eines Missstandes ja, aber nur ungenügend dagegen vorgehen.

Der Staatsrat rechtfertigt die Ungleichheit folgendermassen: "Denn, obwohl die meisten Aufgaben die gleichen Ressourcen erfordern, haben die Schuldirektorinnen von Primarschulen insgesamt weniger Personal zu verwalten." Schauen wir uns aber die Statistik an, so zählen wir 21 Primarschulen mit 40 oder mehr Lehrpersonen und Welch Wunder, es gibt auch 21 OS-Zentren, die 40 oder mehr Lehrpersonen betreuen. Zudem sind es doppelt so viele Primarschulen mit 100 oder mehr Lehrpersonen als OS-Zentren. Die grossen Primarschulen werden gegenüber den OS-Zentren ganz klar benachteiligt. Oder wie rechtfertigen Sie die Tatsache, dass die zwei kleinsten OS-Zentren rund zwei Drittel Lehrpersonen weniger beschäftigen als die grössten Primarschulen? Mit der Anzahl der Lehrpersonen kann somit nicht argumentiert werden.

Mit den Stunden für die Schuldirektion sollen auch die Stunden für die Stellvertretung und die Mitarbeiterstunden auf der Primarschule eingeführt werden, damit die Schuldirektion ein gutes Führungsteam aufbauen kann. Was die OS seit Jahren kennt und sehr schätzt, wird seit Jahren auf der Primarstufe erwünscht und heute nun gefordert. In den letzten 25 Jahren ist

die Arbeitslast in der Primarschule gestiegen, das kann ich hier aus eigener Erfahrung sagen. Verschiedene Faktoren haben dazu geführt, welche ich nicht weiter ausführen will. Es wird immer schwieriger, Lehrpersonen im Team zu finden, die sich zusätzlich zu ihrer Arbeit in der Klasse in einer Arbeitsgruppe oder einer Fachgruppe engagieren, die in einer Projektgruppe mitarbeiten, die Ski- oder Sommerlager organisieren. Viele Projekte wie beispielsweise mehr Biodiversität auf dem Schulhof oder Partizipation in der Schule werden angedacht und als wichtig eingestuft. Weil die nötige Energie dazu fehlt, werden sie aber nicht umgesetzt. Fachgruppen dienen dazu, die Qualität des Unterrichts anzuheben. An Orientierungsschulen sind Fachgruppen gang und gäbe, auf der Primarschule fehlen diese. Die Mitarbeiterstunden sollen es der Schuldirektion ermöglichen, Lehrpersonen für genau diese Arbeiten zu entlasten. Dies senkt nicht die Gesamtarbeit der Lehrpersonen, ermöglicht es der Schule aber, sich zu entwickeln und wichtige Projekte anzugehen.

Die Arbeiten der Schuldirektorinnen der Primarschule unterscheiden sich in vieler Hinsicht nicht von denen der OS-Direktorinnen. Aus diesem Grund braucht es eine einheitliche Verteilung der Schuldirektorinnenstunden für alle Schulen, Zyklus 1-3. Ich bitte Sie deshalb, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, dieses Mandat zu unterstützen.

**Pauchard Marc** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Je m'exprime ici en mon nom propre. Mes liens d'intérêts : je suis cosignataire du présent mandat, vice-président du Club de l'éducation et de la formation, et époux d'une enseignante 1H-2H.

Je ne vais pas répéter les chiffres énoncés par mes préopinants. Ils ont été clairs et ont mis en évidence la sous-dotation des directeurs d'écoles primaires par rapport aux directeurs de CO. J'aimerais rappeler que le cahier des charges des directeurs d'écoles primaires est le même que celui de l'école secondaire. Comment dès lors justifier une telle différence de dotations ? Nous ne parlons pas ici de salaires, mais bien du taux d'activité des directeurs et de l'encadrement (adjoints de direction, secrétariat) par rapport au nombre d'élèves, d'enseignants et de classes. Je rappelle que la nouvelle loi scolaire a été voté par ce Parlement. Certains d'entre vous étaient déjà là lors de son élaboration. C'est bien cette loi qui définit le cahier des charges des directeurs d'écoles, aussi bien au primaire qu'au secondaire. Je trouve étonnant qu'on parle maintenant de mesures de financement pour mettre en place ce qui a été décidé. C'était au moment d'accepter cette loi qu'il aurait fallu réagir.

Par le passé, les problèmes de comportement et de discipline survenaient en fin de scolarité obligatoire. C'était au CO. C'est pourquoi les directeurs adjoints avaient été nommés pour soulager les directeurs des CO. Aujourd'hui, les problèmes rencontrés autrefois chez les grands se sont déplacés vers les petits et les classes primaires. Il y a de plus en plus de cas d'élèves avec un comportement irrespectueux, de parents qui savent mieux que les enseignants ce qui est bon pour leurs enfants, sans compter tous les soucis de santé et autres. C'est bien là qu'interviennent les directeurs d'écoles. C'est aussi eux qui organisent les classes, qui gèrent les remplacements des enseignants malades, et maintenant, comme s'il n'y avait pas assez de choses à faire, ils doivent évaluer les enseignants. Pour arriver à gérer le tout, ils ont besoin de ressources. Donnons-en leur les moyens.

Au vu de ce qui précède, je vais soutenir ce mandat et vous invite à en faire autant.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je m'exprime en tant que cosignataire de ce mandat et ancienne directrice durant dix ans des écoles de la Ville de Fribourg.

J'aimerais tout d'abord répondre à mon collègue Kolly qui estime que le mandat n'est pas le bon moyen pour une augmentation des EPT. Cher Collègue, le dépôt d'un mandat n'est jamais fortuit. En général, il a été précédé par d'autres instruments parlementaires, soit des questions, soit un postulat. C'est donc un peu en désespoir de cause que les députés déposent un mandat, sachant qu'il doit être cosigné par dix députés et qu'il aura besoin d'une majorité qualifiée pour être accepté. Un tel mandat est quand même déposé parce que les députés ont l'impression de ne pas avoir été entendus. Et c'est bien ce qui se passe aujourd'hui : un postulat a été déposé, une question a été déposée, et les députés sensibles à ce thème ont vraiment l'impression de ne pas avoir été entendus. Du reste, la réponse donnée à ce mandat en est la preuve : ne voit-on pas le Conseil d'Etat s'employer sur plus d'une page à démontrer que la suggestion qui est faite de supprimer les inspecteurs n'est pas la bonne ?

Le reste de la réponse concerne le coût. Or, ce que l'on attendait de la part du Conseil d'Etat était une étude sur le terrain afin de voir si vraiment les RE ont besoin de plus d'EPT, de voir où sont les manques. On peut dire que les manques sont surtout dans les grands centres. Quand on sait qu'à Bulle, qui compte un centre de 1100 élèves, il n'y a en tout et pour tout que 1,9 EPT ! Si l'on faisait le ratio avec les petits établissements de huit classes - il y en a cinquante-six -, il aurait eu droit à 3,5 EPT. Dans un CO, il aurait eu droit à 3 EPT.

Alors, le Conseil d'Etat estime que ce n'est pas la même population et qu'il n'y a pas les mêmes problèmes. Or, comme l'a rappelé mon préopinant Marc Pauchard, les enfants, surtout dans les centres urbains, ne sont plus ceux d'il y a vingt ans. Chaque enfant apporte son lot de soucis.

La maison brûle. Les RE de ces grands centres scolaires passent leur temps à éteindre les incendies. Va-t-on rester les bras croisés à les regarder s'épuiser et partir en *burnout* ? N'est-ce pas notre devoir de leur donner les moyens d'intégrer nos enfants dans la société et de les instruire ?

Peut-être que les propositions faites par le mandat doivent être affinées afin de résoudre les problèmes là où ils existent et ne pas procéder à un arrosage. La réponse du Conseil d'Etat aurait dû être celle-ci. Quels sont les vrais problèmes ? Là, on aurait pu effectivement admettre quelques modulations. C'est bien dommage que le Conseil d'Etat n'ait pas compris que la situation demandait des moyens importants et urgents.

En conséquence, je vous demande d'accepter ce mandat.

**Ingold François** (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas de lien particulier avec ce qui nous occupe maintenant, si ce n'est que je suis chargé d'enseignement et de recherche à la Haute Ecole pédagogique de la région Berne-Jura-Neuchâtel et que je mène chaque année une bonne vingtaine de visites de stage dans les classes du canton de Neuchâtel, notamment dans le Val-de-Ruz dont je vais vous parler après. Je me permets d'intervenir en mon nom propre pour réagir à certains propos.

J'ai acquis depuis bientôt vingt-cinq ans d'enseignement une certaine connaissance du milieu scolaire sans en détenir bien entendu toutes les clés. Néanmoins, je peux prétendre deux choses avec certitude. Premièrement, l'école, c'est un peu comme l'agriculture et Gottéron : on a tous un avis d'expert même si on ne tient pas sur des patins. Deuxièmement, au niveau scolaire, une bonne idée financière n'est jamais une bonne solution pédagogique. Je pense ainsi qu'il faut être extrêmement prudent quand on évoque des solutions toutes faites qui peuvent se révéler rapidement être des "fausses bonnes idées". Par exemple, trouver des sous en supprimant les inspecteurs scolaires pour compenser l'augmentation des charges des directions d'établissement, ce n'est pas une bonne idée pédagogique. Pourquoi ? Parce que ce n'est tout simplement pas le même métier.

A quoi servent les inspecteurs ? L'inspecteur scolaire est responsable entre autres du développement de l'école dans ses aspects pédagogiques, didactiques, éducatifs et organisationnels. A quoi servent les directions d'écoles ? A tout le reste : gestion administrative, gestion RH, gestion des remplacements, gestion des parents, construction et entretien des bâtiments, séances avec les communes, le canton, le cercle scolaire, mise en place des lois et ordonnances, mobilité des élèves, et je ne vous parle même pas des années 2021 et 2022 avec le Covid. On voit qu'il y a ici une complémentarité entre direction et inspectorat. Les inspecteurs sont garants de la qualité pédagogique : ils donnent un soutien aux enseignants dans le déploiement des moyens d'enseignement, ils soutiennent et conseillent, ils accompagnent, ils ont une vision globale de leur secteur sur des situations particulières. S'en priver serait une erreur grossière selon moi.

Je veux vous parler brièvement du Val-de-Ruz, que je vais visiter assez régulièrement. Le Val-de-Ruz est une longue route, et au bord de cette longue route, il y a un peu près une école primaire tous les kilomètres. Il y en a exactement quatorze : s'y trouvent 250 enseignants, 2200 élèves, une direction générale et trois directions : une pour le premier cycle, une pour le deuxième cycle et une pour le troisième cycle. Concrètement, qu'est-ce qu'il se passe ? La direction générale fait le boulot des inspecteurs et les directions font le boulot des directeurs maintenant. Le problème a donc été déplacé et il n'y a pas plus de ressources puisque la direction générale a remplacé les inspecteurs. Je pense qu'il faut vraiment faire attention avec cela. Nous avons besoin de ressources.

Dans la réalisation de ce mandat, je vous encourage à ne pas viser à faire des économies de bouts de chandelle sur le dos des inspecteurs. Une éducation de qualité a un coût, et ce coût, nous nous devons de l'honorer pour les jeunes générations.

**Esseiva Catherine** (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je parle en mon nom. J'ai évolué dans le secteur de la construction et je n'ai donc aucun lien d'intérêt.

Je ne reviens pas sur les détails. Mon approche succincte est la suivante.

Dans notre système scolaire, la nouvelle loi est appliquée depuis 2015. Huit ans plus tard, il me paraît juste de se remettre en question, de faire la synthèse et d'avoir un retour sur ce qu'il se passe sur le terrain. Dans ce sens, les directrices et les directeurs, dans leur fonction et dans leurs tâches, sont des personnes-clés dans le système que nous avons mis en place. Ils sont l'articulation dans le fonctionnement de la structure. Ils représentent le fonctionnement de la formation et, faut-il encore le dire, réagissent aux besoins face au manque d'éducation.

Aussi, il est de mon point de vue essentiel d'être à l'écoute de ces personnes-clés, les directrices et les directeurs d'écoles primaires, alors que les inspecteurs restent indispensables dans leur fonction minimale, dans leurs responsabilités des lignes directrices et dans la coordination et le soutien de leurs dirigeants et dirigeantes.

Sur ces considérations, je vais soutenir la variante A pour une augmentation raisonnable des ressources dans nos structures scolaires primaires et pour l'évolution et le soutien de nos futures générations.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Le Conseil d'Etat est sensible à la situation des directrices et des directeurs d'écoles primaires. Leurs tâches se complexifient et se diversifient toujours plus. Dans

la réponse au postulat de Weck/Girard concernant le taux d'activité des directrices et directeurs d'écoles primaires, qu'on appelait alors responsables d'établissement, le Conseil d'Etat avait effectivement conclu que les directions d'écoles primaires rencontraient des difficultés à effectuer leurs tâches avec les taux d'activité qui leur sont attribués.

Par ailleurs, dans une réponse à une question parlementaire déposée l'année dernière concernant la charge de travail des directions d'écoles primaires, le Conseil d'Etat avait pu démontrer que l'évolution des EPT avait suivi son cours. Depuis l'entrée en vigueur de la loi scolaire en 2015, ce sont effectivement 16,8 EPT supplémentaires qui ont été affectés à cette fonction.

Vous pouvez le constater : des moyens ont été mis à disposition pour soutenir les directions, toujours dans la mesure des possibilités financières. Il s'agit désormais de poursuivre cet effort de dotation ces prochaines années, mais au rythme normal des processus budgétaires et en suivant de près l'évolution démographique.

Par ailleurs, il est difficile de comparer avec les directions des CO. Même si la plupart des tâches requièrent des ressources égales, les directions d'écoles primaires ont globalement et en moyenne moins de personnel à gérer que les écoles du cycle d'orientation.

En ce qui concerne les heures de décharge, le Conseil d'Etat tient à préciser que le mandat impose une augmentation des coûts aux communes puisque les communes prennent en charge le 50% de ces heures de décharge. Il semble prématuré, à l'aube de nous lancer dans le DETTEC II, de précipiter les décisions qui concernent les charges partagées entre le canton et les communes. Cet élément-là du mandat serait certainement très délicat à mettre en place rapidement aujourd'hui.

Was die Schulinspektorinnen und Schulinspektoren betrifft, so bestätigt der Staatsrat in seiner Analyse, dass diese Funktion für unsere Freiburgische Schule absolut unerlässlich ist. Die vielfältigen Rollen und Kompetenzen der Inspektorinnen und Inspektoren können in den Direktionen oder in den Schulämtern absolut nicht ersetzt oder kompensiert werden. Sie sind der Transmissionsriemen zwischen dem Feld und der kantonalen Schulverwaltung. Sie sind eine wertvolle Unterstützung für die Schuldirektionen. Sie sind jeweils mit einer zusätzlichen allgemeinen Aufgabe betraut, zum Beispiele mit der Aufsicht über die Privatschulen, der Kontrolle des Unterrichts oder der Organisation der Einschulung von Migrant\*innenkindern.

Pour toutes ces tâches, il est essentiel de maintenir la fonction d'inspecteurs et d'inspectrices, gens de terrain proches des élèves, des enseignant-e-s, des parents, des directions, des communes et des partenaires. Proches, mais à la fois placé-e-s dans une dimension globale pour gérer au mieux les problématiques quotidiennes d'une région. Les faire disparaître de l'organigramme signifierait se passer d'un échelon qu'aucun autre échelon ne pourrait compenser ou remplacer.

Le Conseil d'Etat constate donc que le rythme d'évolution des EPT demandé par les mandataires est beaucoup trop élevé et rapide. De plus, augmenter les heures de décharge doit être négocié d'abord avec les communes, ce qui est prévu dans le prochain débat sur le DETTEC. Il confirme aussi que l'organisation de l'école fribourgeoise ne peut absolument pas se passer des inspectrices et des inspecteurs.

Pour ces trois raisons, le Conseil d'Etat ne peut pas se rallier à ce mandat et vous demande de le refuser.

> La majorité qualifiée est requise (56 voix).

> Au vote, ce mandat obtient 79 voix pour et 20 contre. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté en faveur du mandat:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/

Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 79.*

*Ont voté contre:*

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 20.*

*Se sont abstenus:*

Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 5.*

> Cet objet ayant obtenu la majorité qualifiée, il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Rapport d'activité 2023-GC-162

### Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) - 2022

Rapporteur-e:	<b>Emonet Gaéтан</b> (PS/SP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie</b> , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	<b>26.02.2023</b> (BGC juin 2023, p. )

#### Discussion

**Emonet Gaéтан** (PS/SP, VE). Par cette intervention, je vous commente le rapport annuel 2022 de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR). Le présent rapport repose sur les dispositions contenues aux articles 20 à 25, chapitre 5 de la Convention scolaire romande qui prévoit, en particulier, que notre commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (ci-après : CIIP). Le rapport est ainsi présenté aux parlements romands pour adoption.

A la suite des élections cantonales de 2022 dans les cantons de Berne et de Vaud, la composition des délégations de ces deux cantons a été remaniée et nous avons accueilli deux nouveaux membres au sein de notre Bureau. Durant l'année 2022, le Bureau s'est réuni à trois reprises par visioconférence. Les deux séances plénières se sont déroulées le 2 juin à Lausanne et le 11 novembre à Delémont. Lors de ces deux rencontres, la thématique du numérique à l'école a été abordée. Plusieurs intervenants nous ont présenté leurs travaux et leurs réflexions sur ce thème. Nous avons aussi pu entendre les avis d'un membre d'une association qui réfléchit de son côté à une utilisation mesurée de l'outil informatique, respectivement des écrans à l'école. Le président de la CIIP, le conseiller d'Etat valaisan Christophe Darbellay, nous a aussi livré son message et détaillé quelques points forts de l'activité de la CIIP pour l'année 2022. En voici quelques brefs éléments :

> Après un début d'année encore marqué par la crise sanitaire, les cantons ont dû relever un nouveau défi : l'accueil des enfants ukrainiens dans nos écoles.

- > A la suite de la publication du PER éducation numérique qui peut maintenant être mis en œuvre dans les cantons, la CIIP a défini une feuille de route pour la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action. Un référentiel de compétences commun de formation des enseignants et enseignantes a été élaboré.
- > Dans le cadre du projet de constitution d'une banque d'items répondant à l'article 15 de la Convention scolaire romande, les enseignants et enseignantes trouvent désormais sur des plateformes numériques des pistes pratiques pour préparer leurs évaluations.
- > La CIIP a constitué un réseau prospectif en vue de poursuivre l'intégration de l'éducation en matière de durabilité dans l'enseignement. Il s'agit de définir les modalités d'un renforcement de la coordination intercantonale pour des activités pédagogiques choisies en échangeant sur les bonnes pratiques.
- > La CIIP a aussi rencontré le syndicat des enseignants romands pour échanger sur des préoccupations communes, notamment celles du renforcement de l'attractivité de notre profession enseignante et la nécessité de promouvoir une vision positive de la profession.
- > La CIIP prépare son prochain programme d'activités 2024-2027.

Concernant les moyens d'enseignement, deux éléments sont à relever : la collection de mathématiques 1H-8H sera terminée en 2023 et la collection du français - qui a fait couler beaucoup d'encre au sein de notre Commission - sera mise à disposition des classes de 1H, 2H et 5H dès la rentrée prochaine. Ainsi, l'école romande se voit enfin dotée de moyens communs pour pratiquement tous les axes du PER.

La CIIP produit chaque année un rapport très complet à l'intention de notre Commission. Reprenant l'avancée des travaux en détaillant article par article la Convention scolaire romande, on y trouve des informations très précises. Je me permets de vous en livrer trois :

- > Un point est fait sur l'avancée des moyens d'enseignement dont je vous ai parlé précédemment.
- > En ce qui concerne la structure de formation des enseignants et enseignantes, aussi bien au primaire qu'au secondaire I et II, on constate une grande stabilité sur les questions de profil, de durée des formations, aussi bien que sur les aspects concernant les conditions d'admission.
- > Le développement d'un outil d'accompagnement destiné à soutenir tous les élèves vers l'entrée en profession, appelé profil de connaissances/compétences, est en voie d'achèvement et sera introduit dans quelques classes fribourgeoises à la rentrée prochaine.

Concernant les comptes 2021, au secrétariat général de la CIIP, le résultat opérationnel montre un excédent de charges de 4800 francs. Compte tenu de l'utilisation de fonds propres d'un compte items, c'est un excédent de revenus de 91 200 francs versé en capitaux propres. Du côté des moyens d'enseignement, le résultat opérationnel pour la scolarité obligatoire montre un excédent de revenus de 538 712 francs. On a ainsi pu augmenter les fonds propres pour la suite des rédactions et pour procéder à des réactualisations. En ce qui concerne les moyens d'enseignement pour la formation professionnelle, l'excédent de revenus est de 225 488 francs sur un budget équilibré. Cet argent est versé sur la réserve propre de ces moyens.

Le budget 2023 de la CIIP se monte à plus de 6 millions de francs. Les cantons y contribuent sans augmentation de leurs charges. Le budget des moyens d'enseignement pour le primaire se monte à 18 millions de charges d'exploitation et à 4 millions de dépenses d'investissement. Pour la formation professionnelle, le budget se monte à 2,8 millions de francs.

Notre Commission interparlementaire a aussi la possibilité de déposer des interventions parlementaires sous forme de postulats. Aussi, nous avons eu un long débat émotionnel et acharné autour de l'utilisation de l'orthographe rectifiée dans les nouveaux moyens d'enseignement du français. Il s'agit de 14 principes de rectification de l'orthographe acceptés dans nos écoles depuis 1996, qu'il est prévu d'appliquer dans nos manuels tout en autorisant bien sûr les anciennes graphies. Le texte soumis à la discussion demandait que les parlementaires romands ainsi que les délégations parlementaires à la CIP CSR puissent être associés à la décision de retenir les modifications orthographiques dans les nouveaux moyens. Le postulat demandait clairement à la CIIP de ne pas mettre en œuvre cette décision. Au final, ce postulat a été refusé par 19 voix contre 10 et 4 abstentions.

Avant de terminer ce rapport, je tiens à remercier les membres de la délégation fribourgeoise pour leur intérêt et leur travail. Nous nous réunissons deux fois par année pour préparer les plénières et le travail y est agréable. Compte tenu des informations données et du travail sérieux de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, il est proposé à l'unanimité de prendre acte de ce rapport.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que je remercie les députés et les députées qui représentent le canton de Fribourg au sein de cette organisation et qui partagent, avec la DFAC, le souci d'une école de qualité dans notre canton.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Rapport d'activité 2023-GC-139 Conseil de la magistrature (2022)

---

Rapporteur-e:	<b>Morel Bertrand</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, SC</i> )
Préavis:	<b>31.05.2023</b> ( <i>BGC juin 2023, p. 2434</i> )
Remarque:	<b>Représentant du Conseil de la magistrature : Johannes Frölicher</b>

---

### Discussion

**Morel Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Au nom du Grand Conseil, j'adresse la plus cordiale bienvenue à Monsieur le Président du Conseil de la magistrature Johannes Frölicher et à Madame la Secrétaire générale Marjorie Jaquet, à l'occasion de l'examen du rapport d'activité 2022 du Conseil de la magistrature et du Pouvoir judiciaire. La Commission de justice s'est réunie le 14 juin 2023 afin d'examiner le rapport du Conseil de la magistrature. Elle a alors rencontré une délégation dudit Conseil, composée des deux personnes présentes ce jour. Lors de cette rencontre, nous avons pu échanger en toute transparence sur de nombreux thèmes évoqués dans ce rapport, que ce soit au sujet des informations qu'il contient ou au sujet du fonctionnement de la justice en tant que tel. La Commission de justice tient particulièrement à les remercier.

A l'examen du rapport, nous avons tout d'abord constaté que celui-ci ne fait ressortir aucun dysfonctionnement du Pouvoir judiciaire, qui continue à rendre une justice de qualité dans notre canton, malgré une charge de travail qui reste importante. Toutes autorités confondues - exception faite des préfectures et des commissions -, l'année 2022 a connu 41 507 nouvelles entrées, soit une hausse générale de 2283 unités par rapport à 2021.

Selon le rapport et les explications données, outre le nombre d'affaires, la charge de travail s'explique notamment par la complexification des procédures, par exemple en matière de contributions d'entretien, par la complexification des situations humaines - cela touche davantage le domaine des Justices de Paix -, et, sur un plan peut-être plus pénal, par le renforcement des droits des parties qui n'est évidemment en soit pas négatif mais qui rend parfois les situations plus complexes.

Pour faire face à une charge importante de travail, il faut évidemment une dotation en personnel suffisante. C'est là que le bât blesse. En effet, à l'examen du rapport, nous avons constaté que les autorités relèvent encore et toujours un manque de ressources. A cet égard, nous pouvons tout d'abord constater que les 11 postes octroyés en 2022 ont permis de soulager une partie des autorités. Il faut toutefois garder à l'esprit que le nombre de postes uniquement urgents jugés nécessaires se montaient à 15,5 EPT. Tous les postes urgents n'ont ainsi pas été accordés et la dotation en personnel du Pouvoir judiciaire reste a fortiori insuffisante. Selon le rapport annuel, les 11 nouveaux postes accordés, aussi nécessaires fussent-ils, ont donc permis de passer d'une situation catastrophique à une situation qui reste alarmante. Nous devons donc rester attentifs aux besoins du Pouvoir judiciaire et lui accorder les postes nécessaires. Nous pensons cette année plus particulièrement au Ministère public et au Tribunal des mineurs. Il ressort en effet du rapport annuel 2022 que le Ministère public est l'autorité qui a enregistré, en nombre, la plus grande augmentation de nouvelles entrées, soit 1366 affaires de plus que l'année précédente. Pour faire face à cette augmentation des entrées, nous savons que le Ministère public a demandé une cellule judiciaire complète supplémentaire, soit un procureur, un ou une secrétaire, un greffier ou une greffière, et nous pensons qu'il faut la lui accorder au plus vite.

Mais il y a une situation qui alarme davantage la Commission de justice : celle du Tribunal des mineurs. Cette année, nous souhaitons mettre l'accent sur celle-ci dans notre rapport. En effet, il ressort du rapport que le canton est confronté à une hausse significative de la criminalité juvénile. En 2022, les cas ont augmenté de 13,3% par rapport à l'année précédente. La part des très jeunes délinquants, soit les moins de 15 ans, est en forte hausse et représente désormais 39% des dénonciations à l'échelle nationale. Il y a de quoi être inquiet, ce d'autant plus que les infractions portent de plus en plus sur des stupéfiants, des actes de pornographie et des actes de violence. Cette augmentation de la délinquance des mineurs a pour corollaire que les juges des mineurs n'ont plus le temps nécessaire à consacrer aux audiences et rendent ainsi davantage d'ordonnances pénales sans rencontrer le mineur. Ces audiences ont pourtant une importance capitale dans l'accompagnement du délinquant mineur. Les juges peuvent ainsi avoir un contact direct avec lui et ses parents, ce qui permet d'une part de sensibiliser davantage le mineur à son comportement fautif, et d'autre part de trouver des solutions personnalisées avec le concours des travailleurs sociaux. Si l'on veut que le Tribunal des mineurs puissent mener à bien sa mission, il faut augmenter la dotation en personnel de celui-ci. D'ailleurs, le rapport annuel 2022 fait clairement ressortir, par un exemple frappant, une sous-dotation en personnel de la justice des mineurs dans notre canton. En effet, le canton de Genève dispose d'un juge des

mineurs pour 73 131 habitants alors que le canton de Fribourg ne dispose que d'un juge pour 143 332 habitants. Nous devons remédier à cette situation. Nous savons que le Tribunal des mineurs a demandé au Conseil d'Etat de lui accorder une cellule judiciaire supplémentaire complète. Nous lui enjoignons le pas et demandons au Conseil d'Etat de prévoir la création de cette cellule dans les plus brefs délais, si possible déjà pour 2024. Nous devons en effet accorder à la justice des mineurs les moyens de s'occuper des jeunes en dérive afin de les ramener à bon port. Et si l'on peut éviter que les "petits délinquants" d'aujourd'hui deviennent les "grands délinquants" de demain, on déchargera aussi toutes les autorités de la chaîne pénale. Il y a donc en tous points un intérêt majeur à éviter une entrée de nos jeunes dans une dynamique délinquante. La situation est d'ailleurs à ce point alarmante que, pourtant non coutumiers du genre, les juges des mineurs ont tenu une conférence de presse à la fin mai 2023 au cours de laquelle ils ont appelé à l'aide. Il s'agit d'un appel que nous nous devons d'entendre.

Pour revenir à l'importante charge globale des autorités judiciaires, notamment sur un plan civil, une autre manière de tenter d'y remédier est de favoriser la conciliation. Or, pour la Commission de justice, le taux de conciliation selon la procédure des articles 197 et suivants du Code de procédure civile est resté insuffisant en 2022 puisqu'il est, en moyenne, seulement de 28,38%. Il a même très légèrement reculé par rapport à 2021. Les deux taux de conciliation les plus élevés sont ceux du Tribunal de la Glâne, 34,78%, et de la Singine, 43,59%. Les deux taux de conciliation les plus faibles sont ceux de la Sarine, 18,78%, et de la Veveyse, 14,29%. Nous regrettons qu'à l'issue de l'analyse du Pouvoir judiciaire, le COPIL et le COPRO n'ont pas voulu poursuivre l'examen du système bernois, qui connaît des autorités de conciliation indépendantes. A Berne, en 2022, seules 13 à 20% des affaires soumises aux autorités de conciliation ont par la suite été portées devant un tribunal. Toutes les autres se sont arrêtées au stade des autorités de conciliation. Selon nous, il aurait fallu plus investiguer sur ce système bernois dans le cadre de l'analyse du Pouvoir judiciaire. La réforme de notre système étant en cours, il n'est probablement pas trop tard pour le faire. Cela étant dit, nous souhaitons que les autorités judiciaires mettent tout en œuvre pour faire aboutir la conciliation, notamment en y consacrant le temps nécessaire lors des audiences y relatives. Toujours en matière de conciliation, nous nous réjouissons de constater que le Conseil de la magistrature a pris des contacts pour la mise sur pied de formations destinées aux magistrats adaptées en vue d'améliorer le taux de conciliation. Nous espérons que ces prises de contact pourront à terme aboutir à de telles formations.

Un autre élément qui ressort chaque année du rapport du Conseil de la magistrature est l'exiguïté des locaux de certaines autorités judiciaires, en particulier les Justices de Paix de la Sarine et de la Gruyère, les Tribunaux d'arrondissement de la Broye et de la Veveyse et, la plus inquiétante, le Tribunal des mesures de contrainte. Ce Tribunal vit en effet à 11 personnes dans un 3,5 pièces. Il semble toutefois que grâce à la DSJS, et en particulier à la cheffe du Service de la Justice, une solution provisoire a pu être trouvée, offrant ainsi à l'unité des conditions de travail décentes, même si pas optimales. Nous demandons ainsi à la DSJS de poursuivre ses efforts pour offrir à toutes nos autorités, y compris le Conseil de la magistrature, des locaux adéquats et représentatifs du Pouvoir judiciaire et de son autorité de surveillance.

Même s'il y a encore de nombreux éléments à relever, la Commission de justice entend revenir sur un dernier point dont il a été question lors de son échange avec le Conseil de la magistrature. Il concerne le remboursement de l'assistance judiciaire. En effet, en 2022, sur plus de 5,5 millions de francs accordés pour l'assistance judiciaire en matière civile en première instance, le canton de Fribourg n'a quasiment rien récupéré. Cela est notamment dû à l'absence de personnel suffisant pour le faire, mais pas uniquement. En effet, le canton de Vaud récupère environ les deux tiers des moyens dépensés en matière d'assistance judiciaire. Ce très bon taux s'explique notamment par le fait que les autorités judiciaires vaudoises prévoient régulièrement, dans leurs décisions d'octroi de l'assistance judiciaire, une obligation de remboursement immédiat, qui va de 50 francs à 100 francs par mois. Selon la doctrine qui s'est exprimée sur la question, ce système assure un taux de recouvrement des montants accordés à l'assistance judiciaire de l'ordre de 60%. Il permet en outre de freiner les ardeurs procédurales de certaines personnes qui prennent ainsi conscience que l'assistance judiciaire doit être remboursée. Or, à la lecture du rapport annuel 2022, nous avons constaté que dans notre canton, il y a moins de 1% de décisions qui prévoient un remboursement mensuel de l'assistance judiciaire dès l'origine. Aussi, afin de tenter d'améliorer les remboursements de l'assistance judiciaire, nous invitons les autorités judiciaires fribourgeoises, et cas échéant le Conseil de la magistrature, à les sensibiliser dans ce sens, à savoir de rendre davantage de décisions d'assistance judiciaire qui prévoient un remboursement mensuel dès l'origine, pour autant que les situations le permettent.

Enfin, l'année 2022 a vécu le départ à la retraite de magistrats professionnels, à savoir Monsieur le Juge cantonal Christian Pfammatter et Monsieur le Procureur Jean-Frédéric Schmutz. Nous les remercions infiniment pour tout ce qu'ils ont apporté à la justice fribourgeoise.

Pour conclure, la Commission de justice tient à adresser sa plus profonde gratitude à tous les membres et au personnel du pouvoir judiciaire qui, malgré la charge de travail importante, par leurs compétences et leur important investissement, parviennent à rendre une justice de qualité, ce qui contribue au bien-être de notre canton. On rappellera ici qu'en 2022, les autorités judiciaires, hormis les préfetures et les commissions, ont liquidé 39 224 dossiers. Au nom de la Commission de Justice et du Grand Conseil, j'adresse également mes remerciements au Conseil de la magistrature dans son ensemble pour

l'important travail qu'il fournit durant l'année, notamment dans le cadre de la surveillance administrative et disciplinaire du Pouvoir judiciaire, mais aussi en matière d'élections judiciaires, sachant qu'il en a préavisé 49 en 2022, dont 4 à titre professionnel. Enfin, nous exprimons nos sincères remerciements au Conseil de la magistrature et à toutes les instances qui ont participé à l'élaboration du rapport annuel 2022, qui est d'excellente qualité.

Avec ces considérations, la Commission de justice vous invite à prendre acte du rapport annuel 2022 du Conseil de la magistrature.

**Frölicher Johannes** Un grand merci à la Commission de justice pour l'écoute qu'elle a portée à ce rapport annuel. Beaucoup de points ont été relevés par Monsieur le Président de la Commission de justice. Je ne vais donc pas m'attarder là-dessus ou répéter les mêmes éléments.

Je soulèverais néanmoins deux remarques :

- > Comme il a déjà été dit, les ressources sont toujours un problème, de même que les locaux. La justice fribourgeoise peut toutefois se féliciter de son bon fonctionnement. C'est vraiment important pour la société, pour la sécurité du droit, que cette justice fonctionne, et qu'elle fonctionne dans des délais rapides.
- > Un point que j'aimerais évoquer est l'e-Justice, parce qu'elle est en lien avec cette surcharge. L'année passée, le premier projet d'e-Justice - à savoir le dossier digitalisé, numérisé de la justice - a été mis en place. Le premier projet a été mis en place sous forme de la notification centralisée. Là, nous avons vu à quel point l'accompagnement au changement est important. Il est extrêmement difficile de changer les processus lorsque les autorités sont surchargées. En effet, chaque changement dans un processus provoque le sentiment que nous ne pouvons plus faire ce qu'on était habitué à faire. Cela ralentit et crée des anxiétés et des inquiétudes. Dans ce contexte, même les personnes impliquées dans le projet de la numérisation de la justice s'inquiètent des finances, parce que lors de l'élaboration du budget, on constate qu'il y a de nombreuses coupes. Je pense qu'il faut y prêter attention. Si e-Justice n'a pas suffisamment de moyens à disposition, nous risquons de mettre en péril la mise en place de ce système qui sera indispensable au fonctionnement de notre justice dans le futur. Je vous invite donc à veiller à ce que les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce programme soient mis à disposition.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a examiné ce rapport avec attention. Mes liens d'intérêts : je suis vice-président de la Commission de justice.

Je peux vous dire que dans son ensemble, la justice fribourgeoise fonctionne bien, mais que comme tout bon élève, cela ne doit pas l'empêcher de s'améliorer. Des points relevés par Monsieur le Président de la Commission de justice, il y en a certains que je voulais évoquer et que je vais donc compléter.

Par rapport au taux de conciliation, le taux cantonal de 28% est effectivement relativement faible. On voit que cela est déjà possible avec le système actuel puisque la Singine, citée en exemple, atteint des taux de l'ordre de 40%. Il faut quand même que lors des prochains mois, au moment où l'on voudra améliorer le fonctionnement de la justice, le comité de pilotage se pose la question de ces juges professionnels comme magistrats conciliateurs, à l'exemple du canton de Berne, qui devrait être un modèle pour nous.

Mon deuxième point concerne l'assistance judiciaire, un point également soulevé par Monsieur le Président. Dans les chiffres, nous avons, dans le canton de Fribourg, 5,5 millions de francs payés à l'assistance judiciaire et 600 000 francs récupérés, ce qui fait à peu près 10%. Dans le canton de Vaud, nous avons 24 millions payés et 16 millions récupérés. Si nous devrions nous inspirer de l'exemple bernois pour les conciliations, l'exemple vaudois pour l'assistance judiciaire pourrait nous inspirer. Je vous remercie par avance, Monsieur le Représentant du Gouvernement, de vous intéresser à cet élément puisque vous êtes parfaitement conscient des problématiques existantes. L'octroi de l'assistance judiciaire avec un remboursement mensuel, comme cela se fait systématiquement dans le canton de Vaud - parfois avec des montants de 20 francs, 50 francs -, permettrait à des gens de récupérer beaucoup plus. Ceux-ci, à la fin, s'accommoderaient de ce système en payant un petit pécule mensuel.

Les deux points non soulevés par le président concernent d'une part les commissions de conciliation en matière de bail, et d'autre part le nombre d'affaires par tribunal d'arrondissement. En matière de bail, nous avons des taux de conciliation excellents, à savoir de 80 à 90%. Par contre, pour les 10 ou 15% restants, on pourrait s'améliorer. En bail, nous avons des assesseurs pro-locataires, d'autres pro-propriétaires, avec un débat nourri et souvent une bonne solution. Vous avez des locataires qui se battent pour une baisse de loyer de 20 ou 30 francs, ou une augmentation de loyer, un défaut peu important. Si ces gens ne concilient pas, ils n'aimeraient pas devoir agir devant le tribunal, mais recevoir de la part de ces commissions une proposition de jugement. Cela prend autant de temps d'écrire trois lignes en proposant un jugement pour un délai de trois mois - 100 francs à payer à l'un ou à l'autre - que de rédiger une autorisation de procéder pour continuer. Donc, si l'on pouvait demander à ces magistrats de rendre ces propositions de jugement au lieu des autorisations de procéder, nous ferions

déjà un très grand pas en avant. Le citoyen qui souhaite poursuivre peut continuer de la même manière. On aiderait les régies et les locataires avec ce système car les gens veulent des solutions pragmatiques et rapides.

Le dernier point que j'aimerais aborder est le nombre d'affaires par tribunal. Je sais que nous ne devons pas comparer et qu'il ne faut pas que tout le monde devienne comme le président Bovet en Glâne avec 692 affaires liquidées sur une année, ni comme le président L'Homme avec 632. Nous ne pouvons pas exiger de tout le monde un état proche du *burnout*. Par contre, il y a des disparités importantes. On voit que la moyenne se situe entre 400 et 550-600 affaires. On voit en revanche que la cellule itinérante a déjà fait un gros progrès : elle est passée de 200 affaires traitées par magistrat à 288. C'est quasiment un doublement de sa capacité. On a la Singine qui est à 325 affaires traitées par magistrat. Quand on a 325 affaires traitées par magistrat dans un district et 800 affaires traitées par un magistrat dans un autre, on peut se dire que la charge de travail n'est pas équitable. Il importe, aux yeux du groupe socialiste, d'équilibrer cela. Dans les Justices de paix, nous avons un taux d'affaires liquidées par juge à peu près identique dans chaque district. Pourquoi avons-nous ces disparités au niveau de la première instance ? Je me questionne. Je ne dis pas qu'il faut absolument forcer tout le monde à avoir 800 affaires, mais il conviendrait de répartir un peu mieux les affaires et de demander aux magistrats qui ont un peu moins d'opérer dans des tribunaux qui ont un peu plus.

Sur ces recommandations, je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Mon intervention sera beaucoup plus courte que celle de mon préopinant, ce qui ne signifie pas que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux n'accorde pas d'importance à la justice.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux rejoint la présentation qui a été faite par le président de la Commission de justice et estime que la justice va bien grâce à l'immense dévouement des juges et du personnel qui composent notre organe judiciaire. Cependant, elle manque d'EPT, particulièrement au Tribunal pénal des mineurs. Ceci est très grave puisque, comme vous l'avez entendu, les juges pénaux pour mineurs ne peuvent plus entendre les jeunes, ce qui fait que ceux-ci ne reçoivent qu'une ordonnance assortie d'une peine. Ils n'ont pas le contact final avec le juge qui leur permettrait de se rendre compte que c'est la dernière barrière avant la chute. Il est donc primordial que ce tribunal reçoive une nouvelle cellule judiciaire. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra la demande faite par la Commission de justice et le Conseil de la magistrature qui ira dans ce sens.

Pour le reste, nous remercions l'engagement du Conseil de la magistrature et des autorités judiciaires pour l'immense travail effectué durant toute l'année. C'est ainsi que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte du présent rapport.

**Papaux David** (UDC/SVP, FV). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de lien particulier avec le présent objet si ce n'est que j'exerce la profession d'avocat et que je suis membre de la Commission de justice.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil de la magistrature et constate avec satisfaction qu'aucun dysfonctionnement n'est à déplorer, que la justice fribourgeoise fonctionne de manière générale plutôt bien. Les autorités judiciaires bénéficient de 11 nouveaux postes, dont 2,5 EPT de magistrats. Le groupe de l'Union démocratique du centre espère que cette dotation supplémentaire soulagera les instances engorgées et que cela se ressentira sur la rapidité de traitement des procédures.

Le programme e-Justice avance et l'on espère qu'il permettra d'optimiser les processus et d'augmenter la rapidité de traitement des procédures.

Le groupe de l'Union démocratique du centre relève encore un problème de locaux pour plusieurs autorités. Pour exemple, le Tribunal des mesures de contrainte se partage un 3,5 pièces non sécurisé à 11 personnes. Cette situation dure et perdure depuis bien trop longtemps. Le groupe de l'Union démocratique du centre espère qu'une solution sera rapidement trouvée.

Le rapport démontre aussi une augmentation du nombre d'affaires au Tribunal pénal des mineurs, comme mes préopinants l'ont dit. La charge de travail étant devenue plus importante, l'autorité procède à moins d'auditions étant donné que cela prend davantage de temps. Il est important de changer de pratique et de mettre l'accent sur les auditions car elles sont plus impressionnantes et plus dissuasives qu'une simple lettre qui risque de ne pas être lue. Il faut en effet que les jeunes délinquants sachent que la justice veille et que ce n'est pas à prendre à la légère. Ainsi, si cette autorité est engorgée, il faut rapidement lui offrir les ressources nécessaires.

Un *pool* de greffiers est aussi prêt à intervenir en tant que magistrats ad hoc en cas d'incapacité de travail d'un magistrat. Malheureusement, à plusieurs reprises, des magistrats ad hoc ont été nommés sans faire appel à ce *pool*, ce qui a conduit à quelques erreurs de casting. Le groupe de l'Union démocratique du centre prie donc le Conseil de la magistrature de prêter une attention particulière lors de la nomination des juges ad hoc et rappelle que ce poste doit en même temps servir de test pour celui qui désire prétendre à la fonction de magistrat.

Le groupe de l'Union démocratique du centre remercie le Conseil de la magistrature pour son rapport 2022.

**Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport.** Etant donné que j'ai été interpellé, je me permets de prendre la parole.

Concernant l'assistance judiciaire, nous avons en effet engagé à la DSJS des EPT afin d'améliorer le processus de récupération de cette assistance judiciaire, qui coûte relativement cher au canton de Fribourg. Il est notamment prévu de demander un remboursement systématique de minimum 50 francs, comme le font les Vaudois. En l'occurrence, le Service de la Justice avait rendu visite aux autorités vaudoises pour s'inspirer de ces "best practices".

Concernant la conciliation en matière civile, le Conseil d'Etat a dernièrement validé un projet dit de "consensus parental", qui se base sur la méthode COCHEM. Celle-ci a fait ses preuves dans des projets pilotes, dans le Bas-Valais et notamment dans le canton de Vaud. Elle sera aussi implémentée dans le canton du Jura. Fribourg va donc mettre en place un projet qui devrait débiter d'ici à l'année prochaine. Un groupe de travail est déjà à l'œuvre.

Concernant les postes du Pouvoir judiciaire, et notamment les cellules demandées, il est prévu, au plan financier, une cellule complète pour le Ministère public d'ici à 2025, quand bien même - et on le regrette - la modification du Code de procédure pénal entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Concernant le Tribunal pénal des mineurs, nous sommes également conscients de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent. Nous allons aussi engager des discussions au sein du Conseil d'Etat pour essayer de trouver une solution rapidement.

Finalement, je profite de l'occasion pour remercier tout le Pouvoir judiciaire pour son excellent travail qu'il fait dans des conditions parfois difficiles.

**Frölicher Johannes** Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ce rapport du Conseil de la magistrature. C'est avec intérêt et attention que nous avons pris note des remarques que vous avez formulées lors de la présentation du rapport par les différents groupes.

**Morel Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Tout comme Monsieur le Président du Conseil de la magistrature, je n'ai pas noté de questions de la part des intervenants, que je remercie.

Pour ce qui concerne l'intervention de Monsieur le Conseiller d'Etat, la Commission de justice se réjouit de l'engagement de personnel pour le remboursement de l'assistance judiciaire. Il se réjouit également que notre canton se réfère au système vaudois, qui permettra un remboursement plus aisé de cette assistance judiciaire.

Pour ce qui est de la conciliation, l'intervention de la Commission de justice ne concernait pas uniquement le domaine qui touche à la famille, mais toutes les conciliations au sens de l'article 197, c'est-à-dire toutes les affaires civiles, et c'est surtout sur celles-ci que le taux de conciliation est selon nous trop bas.

Quant aux postes, on peut se réjouir de la cellule complète qui devrait être accordée en 2025 au Ministère public et au Tribunal pénal des mineurs. Nous suivrons au plus près la situation du Tribunal pénal des mineurs, qui est pour nous encore plus importante que celle du Ministère public car, comme nous l'avons dit, les mineurs en dérive occuperont de toute façon ultérieurement les tribunaux pénaux si l'on ne s'en occupe pas lorsqu'ils sont mineurs.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Rapport d'activité 2023-GC-106

### CIP "détection pénale" : rapport aux parlements pour l'année 2022

---

Rapporteur-e:	<b>Kubski Grégoire</b> ( <i>PS/SP, GR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport</b>
Rapport/message:	<b>27.04.2023</b> ( <i>BGC juin 2023, p. 2435</i> )

---

#### Discussion

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission interparlementaire (CIP) et je suis par ailleurs chef de section suppléant au Secrétariat d'Etat aux migrations. J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la Commission interparlementaire "détection pénale" qui a été validé le 10 mai 2023.

En premier lieu, je souhaite, au nom de notre délégation fribourgeoise composée des excellents collègues Julmy et Bapst, dire un grand merci à notre secrétaire parlementaire Patrick Pugin qui officie pour l'entier de la Commission interparlementaire latine et qui nous a prêté sa plume tantôt aiguisée, tantôt très fine, pour exprimer les ressentiments fort variés des divers députés latins. Je vous dis qu'entre les ressentiments des députés genevois et jurassiens ou valaisans, il y a de forts avis différents.

Nous nous sommes réunis le 10 mai dans cette même salle et avons pu démarrer nos travaux après avoir mis en position latérale de sécurité et réanimé nos homologues genevois qui avaient remarqué qu'il y avait un crucifix dans la salle ! Toujours est-il que nous avons pu traiter de notre rapport. La Commission remercie la Conférence latine des chefs des départements de justice et police pour son rapport, que vous avez bien entendu toutes et tous lu avec un soin tout particulier. Elle l'accueille favorablement et avec intérêt. Je vous ferai grâce de tous les détails de notre rapport, au demeurant fort intéressant, et ne me concentrerai que sur les points saillants et sur ceux qui concernent notre canton.

La CIP prend acte de la création de la Commission pour l'exécution des sanctions pénales (CoESP), qui sera opérationnelle dès 2024. Elle retient que cette nouvelle entité doit permettre un désenchevêtrement des tâches - volonté désormais très à la mode en Suisse romande - et des responsabilités au sein des organes de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), ainsi qu'une clarification de leurs compétences et de leur composition.

Il y a une actualité importante pour notre canton de Fribourg qui concerne le CSCSP. Je ne crois pas que beaucoup de gens m'écoutent mais j'ai l'impression que vous brûlez de savoir ce qu'est le CSCSP. Il s'agit du Centre suisse de compétences en matière d'exécution de sanctions pénales. Vous le saviez, j'imagine, puisque vous avez lu le rapport. Ce centre a été créé en 2018. Il y a une actualité par rapport à Fribourg puisque que ce centre s'est vu confier une partie des tâches du Comité et de l'ancien Comité des Neuf, qui était la commission permanente de la CCDJP et qui a été supprimé depuis. Le CSCSP est chargé d'élaborer des standards communs pour le développement, la planification et l'exécution des sanctions pénales. Ce mélange de tâches techniques d'une part et de tâches de pilotage politiques d'autre part a eu pour conséquence que le rôle du CSCSP et du Conseil de fondation n'a jamais été très clair, voire très brumeux. Le CSCSP va et doit être positionné comme un organe purement professionnel sans mandat de pilotage politique ni d'harmonisation autonome.

La CIP accueille favorablement la volonté de positionner le CSCSP en tant qu'organisation purement professionnelle et de clarifier son rôle, ainsi que celui de son Conseil de fondation. Là arrive l'actualité par rapport à Fribourg. Concentrez-vous ! La Commission apprend avec satisfaction qu'une solution a pu être trouvée pour la création d'un campus réunissant sous un même toit les trois sites actuels du CSCSP. Celui-ci s'implantera sur le site du Marly Innovation Center (MIC), à Marly. Le CSCSP occupera deux bâtiments à construire. Le premier accueillera les surfaces administratives pour la formation, les échanges et les bureaux. Il disposera dans le second - un hôtel de 180 chambres - de 60 chambres avec service hôtelier. La CCDJP a approuvé le budget. La mise à disposition des infrastructures est prévue à l'automne 2025. Cela peut être salué puisque cette entité suisse sera basée dans le canton de Fribourg.

S'agissant du Concordat latin sur la détention pénale des adultes et des jeunes adultes, la CIP prend acte des nouveaux prix de pension entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle considère que ceux-ci, établis sur la base de standards de prise en charge, reflètent le coût effectif des journées de détention dans les établissements concordataires.

La Commission accueille par ailleurs avec satisfaction la volonté de séparation des prestations sécuritaire et thérapeutique fournies par Curabilis. Je vous laisse prendre connaissance de ce sujet dans le rapport.

Concernant le projet pilote "Objectif Désistance", je vous rappelle que celui-ci propose un modèle d'intervention commun à l'ensemble des entités latines préposées aux suivis en milieu ouvert, qui vise à éloigner les probationnaires des activités de délinquance - c'est tout à fait louable - en les accompagnant sur le chemin de la réinsertion. La CIP retient de cette intervention que les probationnaires qui ont suivi le programme "Objectif Désistance" mené dans les cantons latins, et particulièrement les primo-délinquants, avaient globalement moins récidivé que les autres et avaient gagné en stabilité dans leur vie professionnelle et leurs relations personnelles. Ce projet pilote "Objectif Désistance", qui fait un suivi des primo-délinquants, a permis de baisser le nombre de récidives. Il peut donc être salué. La Commission relève par ailleurs, avec satisfaction, la forte adhésion des agents de probation formés à la stratégie "Objectif Désistance". La Commission se réjouit des résultats encourageants enregistrés par le projet "Objectif Désistance" et se félicite d'apprendre que la mise en œuvre de cette stratégie sera poursuivie dans les cantons concordataires. Cela permettra de vérifier sa pertinence sur le long terme. La CIP regrette cependant vivement - et cela concerne Fribourg - le refus des représentants des cantons de Fribourg, Neuchâtel, Jura et Valais de participer au financement de la création de postes concordataires de coordinateurs-animateurs, notamment chargés de l'organisation d'activités et de rencontres entre les probationnaires et la société civile. La CIP estime qu'il aurait été préférable de développer le projet de manière uniforme dans tous les cantons, au moins dans sa phase de rodage. Nous nous trouvons encore dans la phase de début du lancement de ce projet et il est regrettable que Fribourg se soit retiré à ce stade alors que cela portait ses fruits et qu'il y avait une baisse de récidive des différentes personnes sur lesquelles ce projet a

été testé. On redoute de voir le programme décliné de différentes manières, selon les moyens que les cantons voudront bien y consacrer. La CIP regrette d'autant plus vivement cette décision que le coût à répartir entre les cantons est relativement faible. En effet, le montant de 360 000 francs, réparti sur l'entier des cantons latins, n'apparaît pas élevé au regard du coût de détention annuel moyen pouvant être épargné par personne n'ayant pas récidivé, qu'on estime à 140 000 francs par personne. On voit que nous aurions pu nous partager 360 000 francs pour éviter plusieurs cas de récidives. Ce calcul me semble un peu délicat. Si le programme "Objectif Désistance" permet d'éviter des récidives, donc des incarcérations, cela ne peut être que bénéfique, tant du point de vue économique que sécuritaire, pour nos cantons, y compris Fribourg. La Commission invite dès lors la Conférence latine à reconsidérer sa décision de ne pas soutenir la création de postes concordataires de coordinateurs-animateurs. Je profite de la présence de notre garde des sceaux pour lui demander pourquoi Fribourg a refusé ces montants relativement faibles alors que c'est un projet qui porte ses fruits.

Au sujet du manque de places pour l'exécution des mesures en milieu fermé, la CIP alerte depuis longtemps sur le manque chronique de places pour l'exécution des mesures pénales en milieu fermé prononcées à l'encontre de personnes mineures. Elle avait manifesté son inquiétude par le dépôt d'un postulat en 2019, puis d'une résolution en 2020, demandant aux cantons concordataires de créer, dans un délai de trois ans, des places supplémentaires en milieu fermé. La CLDJP avait alors indiqué avoir pris les décisions nécessaires à la mise en œuvre du projet de réhabilitation partielle du foyer de Prêles, dans le Jura bernois. Mais au printemps dernier, face au scepticisme du groupe de travail chargé d'en examiner la faisabilité - il y avait des problèmes de rénovation, des problèmes pour trouver une fondation qui reprenne la gestion de ce foyer à Prêles -, la CIP redoutait l'abandon de cette option, ce qui a été fait. Où trouver une solution, me direz-vous ? Dieu merci, le Valais existe, et pas uniquement pour son abricotine, car le Parlement valaisan a accepté, le 7 juin 2022, un postulat demandant la construction, dans les meilleurs délais, de nouvelles infrastructures à Pramont. Le postulat a été transmis au Conseil d'Etat pour exécution dans les 18 mois. La CIP salue le volontarisme du Parlement valaisan qui permet d'espérer qu'enfin une réponse puisse être apportée au manque de places pour l'exécution des mesures en milieu fermé prononcées à l'encontre des garçons mineurs. Il y a une liste d'attente pour ces garçons mineurs condamnés. Il est donc bien que le canton du Valais ait pris des mesures. On rappellera que la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs imposait aux cantons de créer les établissements nécessaires à l'exécution du placement et de la privation de liberté au plus tard dix ans après son entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Donc, depuis 2017, il y a un véritable retard par rapport à ces places de détention, ce qui est en contradiction avec les exigences légales. La CIP relève en outre que le taux d'occupation des 18 places à l'établissement mixte de détention pour mineurs et jeunes adultes Aux Léchaires, à Palézieux, destinées à la détention avant jugement et à l'exécution de peines privatives de liberté en milieu fermé, demeure relativement bas malgré une progression par rapport au précédent exercice.

Enfin, au sujet de l'établissement fermé pour jeunes filles, l'unité d'accueil Time Up, à Fribourg, proposera en 2024 quatre places destinées à l'exécution des mesures pénales en milieu fermé prononcées à l'encontre de jeunes filles. Il en manquait. Cela a pris du temps mais dès 2024, cette plate-forme Time Up devrait être en place à Fribourg. Le permis de construire a été délivré et les travaux de gros œuvre adjugés. Selon le planning établi, l'unité devrait être opérationnelle en mai 2024 au plus tard. Avoir si notre représentant du Gouvernement et garde des sceaux souhaite s'exprimer par rapport à cela. La CIP se réjouit de la mise à disposition prochaine d'une telle structure, nécessaire mais actuellement inexistante.

Pour terminer, nous avons constaté en 2022 à Fribourg une baisse du nombre d'heures de travail d'intérêt général (TIG) effectuées. J'ai pris l'initiative d'éclaircir cet aspect avec le chef de service, Monsieur Orsini, que je remercie., Il m'a été indiqué que le service opte pour une approche non seulement orientée sur les "chiffres", mais également attentive à l'analyse du respect des conditions personnelles des personnes souhaitant effectuer du TIG ainsi qu'à l'analyse du risque de récidive. Toutefois, il faut remettre l'église au milieu du village, ou plutôt la prison au milieu de la Broye : Fribourg demeure un exemple en Suisse dans la mise en œuvre du travail d'intérêt général. A titre d'exemple, en 2017, 40% du TIG en Suisse était prononcé par le canton de Fribourg.

En conclusion, la CIP remercie particulièrement les autorités des mesures à but éducatif et/ou thérapeutique. Un encadrement approprié reste, à ses yeux, la meilleure stratégie de prévention de la récidive. Aussi la Commission veut-elle croire que le problème du manque de places pour l'exécution des mesures en milieu fermé est désormais en bonne voie de résolution, on l'espère, ceci dans l'intérêt tant des jeunes concernés, dont la personnalité est encore en construction, que de la collectivité.

**Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport.** Tout d'abord, un grand merci au rapporteur pour son rapport circonstancié sur la CIP "détention pénale". Je vais donc répondre aux interrogations.

La CLDJP a refusé de continuer le programme "Objectif Désistance" pour des questions budgétaires, vous l'avez vous-même dit. Cela n'empêche pas que le canton de Fribourg et le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP) chercheront à trouver une solution afin que le troisième axe de l'approche "Objectif Désistance" soit maintenu au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en adéquation avec la décision de pérennisation du Concordat.

Concernant Pramont et Prêles, la détention fermée pour les mineurs, c'est un peu plus compliqué qu'expliqué. Effectivement, la construction d'un foyer sur le canton de Berne avec une fondation qui serait surveillée par le législateur bernois concernant les fondations posait certains problèmes, notamment avec les marchés publics. Le temps de construction aurait également été beaucoup trop long, raison pour laquelle la CLDJP, respectivement le groupe de travail, se sont plutôt tournés vers le Valais pour l'agrandissement de Pramont. Il y avait quelques inquiétudes du côté des juges des mineurs notamment, qui pensaient que ce serait un grand foyer où les mineurs auraient pu correspondre entre eux. Ce n'est pas le cas. Ce seront trois cellules distinctes, complètement hermétiques. Ces jeunes ne pourront pas avoir de contacts entre eux. Cela permettra de séparer les membres d'un même "gang", si je peux m'exprimer ainsi, ou de bandes rivales pour avoir un foyer qui soit le plus pertinent possible.

Finalement, concernant Time Up, on se réjouit du côté de Fribourg, tout comme les cantons voisins, de la mise à disposition de ces quatre places. On verra comment cela se passera ces prochains temps, mais le délai devrait être normalement tenu.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

### **Election judiciaire 2023-GC-148**

#### **Président-e 10% du Tribunal des prud'hommes du Lac**

---

Rapport/message:	<b>06.06.2023</b> ( <i>BGC juin 2023, p. 2497</i> )
Préavis de la commission:	<b>14.06.2023</b> ( <i>BGC juin 2023, p. 2539</i> )

---

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 1; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue *M<sup>me</sup> Christina Joller*, à Fribourg, par 94 voix.

---

### **Election judiciaire 2023-GC-149**

#### **Président-e 10% du Tribunal des baux de la Singine et du Lac**

---

Rapport/message:	<b>06.06.2023</b> ( <i>BGC juin 2023, p. 2497</i> )
Préavis de la commission:	<b>14.06.2023</b> ( <i>BGC juin 2023, p. 2539</i> )

---

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 94; rentrés: 92; blancs: 1; nuls: 1; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M<sup>me</sup> Alicia Daniela Loosli*, à Courgevaux, par 90 voix.

---

### **Election judiciaire 2023-GC-151**

#### **Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 2**

---

Rapport/message:	<b>06.06.2023</b> ( <i>BGC juin 2023, p. 2497</i> )
Préavis de la commission:	<b>14.06.2023</b> ( <i>BGC juin 2023, p. 2539</i> )

---

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 96; blancs: 1; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Gilles de Reyff*, à *Givisiez*, par 84 voix.

Ont obtenu des voix MM. Joël Pochon: 10; Frédéric Sudan: 1.

---

### **Election judiciaire 2023-GC-155**

#### **Assesseur-e (contrôle des comptes) à la Justice de paix de la Gruyère - Poste 2**

---

Rapport/message: **06.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2497*)

Préavis de la commission: **14.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2539*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M<sup>me</sup> Christine Raboud*, à *Broc*, par 94 voix.

A obtenu des voix M. Frédéric Sudan: 1.

---

### **Election judiciaire 2023-GC-153**

#### **Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Singine**

---

Rapport/message: **06.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2497*)

Préavis de la commission: **14.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2539*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 2; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue *M<sup>me</sup> Christa Baeriswyl*, à *Alterswil*, par 93 voix.

---

### **Election judiciaire 2023-GC-159**

#### **Membre suppléant-e de l'Autorité de surveillance du Registre foncier**

---

Rapport/message: **06.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2497*)

Préavis de la commission: **14.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2539*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 100; blancs: 9; nuls: 3; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Sébastien Dorthe*, à *Villars-sur-Glâne*, par 88 voix.

---

> La séance est levée à 11 h 57.

*La Présidente:*

**Nadia SAVARY-MOSER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Alain RENEVEY**, *secrétaire parlementaire*